SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

L'Echo des menhirs

BULLETIN COMMUNAL N°76 - JANVIER 2016
Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint Just N°ISSN 1630 1992
Impression en 580 exemplaires par ARMENIA GRAPHIC PIPRIAC - 02 99 41 80 66

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE **P.03**

CARNET DE FAMILLES **P.04**

LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE **P.05**

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **P.06**

- Séance du 9 juillet 2015 P.06
- Séance du 30 juillet 2015 P.10
- Séance du 1er octobre 2015 P.12
- Séance du 29 octobre 2015 P.15
- Séance du 26 novembre 2015 P.18
- Séance du 16 décembre 2015 P.20

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE **P.22**

- Horaires de la mairie et de la poste P.22
- Nouveaux arrivants P.22
- Lotissement Lucie Aubrac P.22
- Défibrillateur P.22
- Recensement P.23
- Fossés P.23
- Elagage P.23
- Sécurité routière P.23
- Abattage d'arbres P.23
- Assistante sociale P.23
- CLIC P.23
- Recensement de la population P.24
- Repas du CCAS P.25
- L'ADSL P.25
- Chantier d'insertion P.25
- Centre de loisirs P.25
- Communauté de Communes P.26
- Le département communique P.27

INFORMATIONS PRATIQUES **P.28**

- Passage à la TNT HD P.28
- Spécial Impôts locaux P.29
- ERDF – L'électricité en réseau P.29
- SMICTOM P.30
- Point Accueil Emploi P.31
- Mission locale P.32
- ASSAD P.33

VIE ASSOCIATIVE **P.34**

- Calendrier des animations P.34
- UNC Section Saint-Just P.35
- Amicale des parents de l'école publique P.35
- OGEC P.36
- APEL P.37
- A.C.C.A P.38
- ARIV P.38
- Botaplus P.39
- Entre palis et mégalithes P.40
- Foyer d'Animation Rural P.41
- Groupe Saint-Yves P.42
- Comité des fêtes P.43
- Just Amap Porte P.44
- Tennis Club de Cojoux P.45
- Club des Menhirs P.45
- Office des Sports P.46
- Classes 5 P.46

PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF **P.47**

LE FAR FÊTE SES 50 ANS **P.48**

Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Après les tragiques attentats survenus le 13 novembre dernier, notre pays est à nouveau en deuil. Pour la deuxième fois, depuis le début d'année, la France a été blessée dans sa chair.
Cette année 2015 se termine en espérant que 2016 soit une année de joie et de bonheur pour tous.

Grâce au plan de relance du gouvernement, nous avons pu rénover, restaurer et ainsi mettre en valeur certains bâtiments communaux :

- Le Relais des Menhirs avec l'isolation de la cuisine et les peintures extérieures et intérieures
- Restauration (peintures et chauffage) de la salle vitrée et consolidation du mur de celle-ci
- Rénovation des chambres d'étapes (couverture, rafraichissement des peintures intérieures, réfection du sol et chauffage).

Par ailleurs, d'autres projets communaux ont été ou vont être réalisés :

- Agrandissement du cimetière, création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium
- Le lotissement des Grottes de 11 lots vient tout juste de se terminer
- Création d'un local associatif derrière la salle du FAR.

Cette année le recensement de la population se déroule sur notre commune. Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Je vous demande de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs : Claire et Sabrina.

Pour terminer, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2016 et vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 9 janvier 2016 à 11h dans la salle de la mairie.

Votre Maire,

Daniel MAHÉ.

Carnet de familles

Ils ont montré le bout de leur nez

Héléna BODESCOT
« La Forgerais » le 15 août 2015

Hayden, Francis, David KIMPE
« Poubreuil » le 15 août 2015

Soan, Kévin, Daniel, Hubert LEBRETON
« La Poherais » le 28 août 2015

Candice, Marie, Sharleen PLOUVIER
« Couëdel » le 5 octobre 2015

Edgar, René, Raoul MORGAND
« Le Moulin de Bas » le 1er décembre 2015

Ils se sont unis

Nicole CORVAISIER et Philippe MILON
« Le Val Hamon » le 4 juillet 2015

Delphine DENIS et Fabien CALO
« La Corbelais » à MERNEL le 11 juillet 2015

Aurore SCHMITT et Christophe DETAIN
« Camas » le 22 août 2015

Floriane LECOMMANDOUX et James SIDDALL
Londres - ROYAUME-UNI le 29 août 2015

Nathalie PRIER et Mathieu JOSSEAU
« 4, rue du Rocher » à SAFFRÉ le 5 septembre 2015

Ils nous ont quittés

Christelle CANCOUËT
« Poubreuil » le 2 juillet 2015

Félix VIGNARD
« Tréal » le 3 septembre 2015

Roger HEURTEL
« La Basse Lande » le 10 novembre 2015

Françoise FRANGEUL, née NEVOUX
« 1, rue de Bel Air » le 8 décembre 2015

Permis de construire

Service Urbanisme
Tél. 02 99 72 68 14
Ouvert les lundis et jeudis matins - mardis et vendredis toute la journée.

Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

Permis de construire accordés au 2ème semestre 2015

Demandeur et adresse	Objet :
M.LEONARDON Frédéric Le Mottay 35550 SAINT-JUST **Lieu du chantier** : « Le Mottay »	Construction d'un préau pour voitures (40 m²) adossé à la maison d'habitation existante.
Mme LEBLE Elodie & M MAIGNAN Julien 1 Boghan » 35600 BAINS SUR OUST **Lieu du chantier** : « La Pichonnais »	Rénovation et extension d'une maison d'habitation & mise aux normes de l'assainissement autonome
M. & Mme PELÉ Fabrice 3 Rue de la Marionnette 35550 SAINT-JUST **Lieu du chantier** : « Rue de la Marionnette »	Construction d'un garage attenant à la maison d'habitation et d'un abri de jardin
GAEC DES PEUPLIERS « Le Grand Clairet » 35550 SAINT-JUST **Lieu du chantier** : « Le Grand Clairet »	Extension de la stabulation bovine & construction d'une fosse à lisier
Mme BAUDU Stéphanie « Le Hil » 35550 PIPRIAC **Lieu du chantier** : « Rue Marie Curie »	Construction d'une maison d'habitation
GAEC LA RIVIERE « La Rivière Colombel» 35550 SAINT-JUST **Lieu du chantier** : »La Rivière Colombel»	Construction d'un hangar pour matériel

L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain et à la mairie.

Communauté de Communes du Pays de Redon
« Service Urbanisme »
3 rue Charles Sillard
35605 REDON CEDEX

Réunions du Conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

SÉANCE DU 9 JUILLET 2015 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. C. BOUREL, M. G. DEBRAY, Mme C. PIGRÉ, Mme A. HERVÉ et M. N. DEBRAY

Excusée : Mme G. YVOIR

Procurations : Mme C. DUTHU a donné procuration à M. G. BAUUD
Mme V. LUC a donné procuration à M. C. BOUREL
M. R. DENIS a donné procuration à M. D. MAHÉ
Mme T. PRÉVERT a donné procuration à M. N. DEBRAY

1. RD 177 : mise à 2x2 voies Pipriac-St Just : nouvelles dispositions et acceptation du plan modifié

M. le Maire rappelle la rencontre ayant eu lieu le 1er juin 2015 à l'Hôtel du Département au sujet des modifications proposées pour la mise à 2x2 voies de la RD 177 entre Pipriac et St Just.
La mairie a reçu le plan modifié du projet.

Ce plan comporte les modifications et adaptations suivantes sur lesquelles il y a eu échange :

- Réutilisation du créneau existant de St Just, au lieu de la section en tracé neuf avec échangeur dans le bois de Landrenais ;
- Proposition de réaliser un échangeur complet au niveau de la RD 59, « La Secouette », permettant notamment :
  - Liaison Pipriac – Redon, sans remonter à l'échangeur du Fouteau RD 177 ;
  - Liaison St Ganton, Langon – Rennes sans passer par l'échangeur de St Just et/ou éviter la traversée du bourg de Pipriac ;
- Réalisation d'une liaison entre la RD 177 au lieu-dit « Le Pélican » et St Just, par un chemin d'exploitation qui se greffera sur le réseau du chemin existant de St Just, liaison pour les agriculteurs notamment. Ce raccordement rejoindra le chemin prévu pour piétons, deux-roues et chevaux…, avec passage sous la 2x2 voies.

La réalisation d'un échangeur à « La Secouette » se traduit par l'abandon de l'aménagement de
la RD 54 entre St Just et le carrefour de la « Manchonnais » ainsi que l'aménagement de ce carrefour pour assurer une liaison directe de la RD 59 vers l'échangeur de St Just.

Néanmoins, ce carrefour, à 5 branches qui ne présente pas de sécurité satisfaisante pourra faire l'objet d'un aménagement de sécurité. A cette fin, des comptages seront prochainement réalisés.

Afin de poursuivre dans cette direction et permettre de réactiver la procédure d'aménagement foncier, M. le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur ces nouvelles dispositions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :
* de donner un avis favorable sur ces nouvelles dispositions,
* d'accepter le plan modifié afin de permettre la poursuite du projet sous réserve qu'il soit prévu un accès aux parcelles cadastrées ZJ 415, 417, 419, 425 et 427,
* et charge M. le Maire de mener à bien ces décisions.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 142, ZQ 108, 109, 118 et 444

Maître DOUETTÉ, notaire à REDON, a adressé en mairie le 12/06/2015 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain pour les terrains cadastrés AB n° 142, ZQ n° 108, 109, 118 et 444 d'une contenance totale de 611 m² situés « 5 rue de Launay».

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite exercer, ou non, son droit de préemption.
Il est décidé, à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

3. Acquisition foncière : AB 198

M. le Maire rappelle la délibération du 04/09/2014 sur laquelle la commune s'était prononcée pour acheter ce terrain.

4. Débat sur achat des parcelles AB 368, 372 et 375, problème d'accès

M. le Maire rappelle la délibération en date du 4/09/2014 acceptant la proposition de vente des consorts LOIZANCE de Renac de la parcelle cadastrée AB 198 mais également des parcelles AB 368, 372 et 375. M. le Maire s'interroge sur l'accès à ces dernières parcelles.

Après délibération, le conseil municipal confirme, à l'unanimité, cette acquisition globale au prix suivant :

- Partie constructible à 8 € le m² et la terre agricole à 0.32 €
- Soit l'achat des parcelles AB 368, 372 et 375 au prix global de 1 063.36 €.

M. le Maire est chargé d'en faire la proposition aux vendeurs.

5. Lotissement des Grottes : dénomination de la rue ainsi que numérotation

M. le Maire fait part de la première réunion au Lotissement des Grottes du 19/06, fixant la préparation et la planification des travaux avec les entreprises. Il annonce que le démarrage des travaux aura lieu le 24/08/2015.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à cette rue ainsi que le numérotage des habitations à attribuer. Le Lotissement des Grottes est constitué de 11 lots distribués autour d'une voirie non dénommée et à numéroter afin de permettre aux futurs propriétaires de faire reconnaître leur adresse.

Il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS…

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la dénomination « Allée des Pommiers », accepte le plan joint définissant la rue et accepte le système de numérotation retenu pour chaque parcelle, un côté pair, un côté impair, précise que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget annexe, mandate M. le Maire pour mener à bien cette décision et le charge de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.
Cette numérotation s'applique à l'ensemble des lots excepté le lot n° 11 dont l'accès se fait côté « Rue Marie Curie ».

6. Convention de fournitures de plats cuisinés à la cantine scolaire

M. le Maire fait part de la consultation et de la remise des offres des entreprises de restauration et présente la convention pour la restauration scolaire 2015-2016 proposée par RESTECO (Convivio). Elle prévoit que le coût du repas sera de 2.57 € HT soit 2.71 € TTC pour la livraison de 5 composants sans le pain.

A l'unanimité, le conseil municipal retient RESTECO (Convivio), la convention prendra effet à compter du 1/09/2015 et se terminera le 1/09/2016. Elle sera par la suite tacitement renouvelée 2 fois, par période de 12 mois, allant du 1/09 au 31/08, sans excéder une durée totale de 3 ans.

7. Prix du repas à la cantine pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016

M. le Maire annonce au conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de vente d'un repas à la cantine municipale pour l'année scolaire 2015-2016. Le prix sur 2014-2015 était de 3,65 €.

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le prix du repas de cantine à 3,65 € pour l'année scolaire 2015-2016 applicable à la rentrée scolaire.

8. Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2015/2016

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2015/2016.

Pour mémoire prix 2014/2015
1 € la ½ heure avec plafond de 30 € par enfant/mois
2,80 € le ¼ d'heure en cas de retard répété
Les tarifs sont reconduits à l'unanimité pour l'année scolaire 2015/2016.

9. Tarification services périscolaires sur Pipriac

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de Pipriac étudie actuellement la possibilité de mettre en œuvre des tarifications différentes pour les enfants des communes extérieures fréquentant la garderie périscolaire et, dans un deuxième temps peut-être, le restaurant scolaire de l'école Jean de la Fontaine, plus élevées que celles appliquées aux pipriatains.
Le nombre d'enfants de St Just susceptibles d'être concernés (inscrits en 2014/2015 à l'école publique) est de 18.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette décision à la réunion du conseil municipal du 30/07/2015.

10. Acceptation du Chèque Emploi Service Universel Préfinancé (CESU) et affiliation au centre de remboursement

Les collectivités territoriales peuvent accepter le CESU préfinancé comme moyen de paiement des services de garde des enfants assurée à l'extérieur du domicile par :
- Les crèches, halte-garderies ou jardins d'enfants,
- Les garderies périscolaires (accueil, limité aux heures qui précèdent ou qui suivent la classe, des enfants scolarisés en maternelle ou en école élémentaire),
- Les centres de loisirs.

Considérant les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU préfinancés des prestations de garderie,

Considérant que l'acceptation pour la commune de ce mode de règlement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient doter par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprises de ces chèques, qui ont parfois remplacé les aides directes,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité ;
- autorise la commune à s'affilier au centre de remboursement du CESU (CRCESU) et accepte ainsi les conditions juridiques et financières de remboursement,
- accepte les CESU préfinancés pour les règlements des factures de la garderie municipale.

11. Frelons asiatiques

Il est décidé par 11 pour et 3 contre (100%) de prendre en charge 50 % du coût d'une intervention pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques entre le 1/05 et le 30/11, une intervention en dehors de cette période est inefficace, avec accord préalable de la mairie. Cette décision est prise dans le but d'éviter la prolifération de ce nuisible, et afin de favoriser la destruction des nids par les particuliers.
La commune s'engage sur une destruction systématique des nids sur ses propriétés.
Afin de bénéficier d'une prise en charge, il est demandé de s'adresser à la mairie qui ira constater la présence du nid de frelons asiatiques sur les lieux et fera ensuite appel à l'entreprise de son choix.

12. Budget annexe Lotissement Lucie Aubrac : décision modificative

M. le Maire propose d'abonder les crédits au chapitre 011.

Diminution sur crédits déjà alloués		**Augmentation des Crédits**	
Articles	**Sommes**	**Articles**	**Sommes**
6522 Excédent des budgets annexes à caractère administratif	10 000.00 €	605 Achats de matériel, équipements et travaux	10 000.00 €
Total	**10 000.00 €**	**Total**	**10 000.00 €**

13. Régime indemnitaire

M. le Maire propose de compléter la délibération en date du 15/11/2012 instituant le régime indemnitaire du personnel. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel communal pour les indemnités suivantes : indemnité d'exercice des missions (IEM), indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (IFTS), indemnité d'administration et de technicité (IAT). Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires stagiaires et titulaires.

14. Questions diverses.

- **Encaissement chèque pour sinistre du mur devant la Mairie**

Déclaration de ce sinistre auprès de Mme MÉHA, assurance ALLIANZ : un premier remboursement a été encaissé, montant dû par l'assurance de la partie adverse, pour la somme de 4 014,00 €. Un deuxième acompte et solde est parvenu en mairie pour la somme de 2 471.40 € ; le montant total des travaux de remise en état est ainsi pris en charge. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Création Bâti-Jardin de Pipriac.

•PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : rencontre prévue avec
M. HOBL de la Préfecture le 30/07 à 18 h avec le conseil municipal et M. le Chef du Groupement Prévision du SDIS

•Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2014 présenté par le SIVU SPANC des communes rurales du Pays de Redon Brétillien et validé par le conseil syndical le 11/06/2015

•Le conseil municipal de Langon, dans sa séance du 28/05/15, a décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme de sa commune. Au titre des personnes publiques associées, M. le Maire informe le conseil municipal de la délibération prescrivant la révision du PLU.

•Rencontre le 1/07/15 à 18 h à la mairie avec M. Patrick BAUDY, à l'initiative d'un projet touristique entre les communes de St Just, Renac et la Chapelle de Brain.

•Travail en commun au sein du réseau des bibliothèques, temps d'échange pour améliorer la bibliothèque de St Just au bénéfice de ses lecteurs

•Information sur la renégociation des prêts en cours

•Fermeture de la boulangerie au 30/06/2015

•Plan canicule : les personnes seules, âgées, isolées ou handicapées doivent se faire connaître en mairie. Un accompagnement pourra être proposé en cas de déclenchement du plan canicule.

- Organisation à la salle de Cojoux
  - les classes 5 le 26/09/2015
  - le repas du CCAS le 3/10/2015

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 22 heures 50 minutes.

SÉANCE DU 30 JUILLET 2015 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. C. BOUREL, M. N. DEBRAY, Mme C. PIGRÉ, Mme A. HERVÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, Mme R. DENIS et Mme T. PRÉVERT

Procurations : M. G. DEBRAY a donné procuration à M. H. JARNOT

1. Finalisation du Plan Communal de Sauvegarde en présence de M. HOBL, Directeur du SIRACEDPC (Défense Protection Civile à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine) et de M. le Chef du Groupement Prévision du SDIS

M. le Maire remercie de la présence de M. HOBL, Directeur de la Sécurité Civile à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, M. DUROCHER, Commandant au Groupement Prévision-Opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine et de Mme COULLOC'H, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Redon. Il leur donne la parole pour une présentation de la Loi de modernisation de la sécurité civile du 13/08/2004 qui précise les missions et les objectifs des différents acteurs de la sécurité civile.

Mesure importante de la loi modernisation de la sécurité civile, les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont destinés à mobiliser l'échelon communal dans la gestion des crises majeures.

Il est important que les communes prennent la mesure des enjeux et de la nécessité de s'organiser pour ne pas improviser le jour J.
Le PCS est un outil de sécurité civile.
Les maires sont désormais directement mis en cause. Ne pas prendre au sérieux les questions de sécurité, c'est exposer ses habitants et s'exposer juridiquement.

Arrivée de Mme Géraldine YVOIR à 18 h 30.
La réalisation d'un PCS, dispositif regroupant des composantes techniques, humaines et organisationnelles, génère un travail de fond pour une commune. Il nécessite l'engagement d'une **démarche de participation et de responsabilisation des élus**, **du personnel communal, des acteurs locaux, des citoyens**, etc. L'objectif est de promouvoir une véritable culture de la sécurité civile dans la commune.

Arrivée de M. Cyrille BOUREL à 18 h 40.

Les intervenants rappellent quelques conseils pour élaborer un PCS :
1. Créer un outil documentaire opérationnel et mis à jour régulièrement.
2. Optimiser la mise en vigilance et l'alerte.
3. Prévoir des moyens alternatifs et complémentaires de télécommunication.
4. Planifier l'évacuation (préventive) des habitants.
5. Gérer la communication de crise.

Arrivée de M. Bernard FRANGEUL à 19 h 10.

Les informations données par ces intervenants vont permettre la finalisation du PCS.

2. Projet touristique entre les communes de Renac, La Chapelle de Brain et Saint-Just

Pour faire suite à la réunion du 1/07/2015 avec M. BAUDY, à l'origine du projet touristique entre les communes de Renac, La Chapelle de Brain et Saint-Just, les conseillers municipaux sont invités à délibérer sur un accord de principe concernant l'alliance de ces 3 communes et de procéder à la désignation de 2 personnes « élus » au minimum par atelier.

Chaque commune sera chargée de fédérer les personnes ressources sur son territoire.

Il s'agira de créer un comité de pilotage et un comité technique :

**Le comité de pilotage fixe les orientations générales, arbitre les propositions issues de la concertation et valide chaque grande étape de la démarche.*

**Le comité technique est chargé du suivi de la démarche, de son animation*.

Sont désignés pour intégrer :
- le comité de pilotage : Mmes Catherine DUTHU-DEBRAY et Caroline PIGRÉ

- le comité technique : M. Daniel MAHÉ

M. Robert COTTO du FAR est intéressé par la démarche.
Après délibération, le conseil municipal donne un accord de principe, à l'unanimité, sur l'alliance de ces 3 communes pour promouvoir l'activité touristique sur chacune d'entre elles.

3. Estimation des pommiers du Lotissement des Grottes

M. le Maire demande au conseil municipal de procéder au dédommagement de M. et Mme Gérard BAUDU, propriétaires de 30 pommiers situés sur la parcelle achetée dans le cadre du projet du Lotissement des Grottes.
M. le Maire propose la somme minimum de 2 000 € voire jusqu'à 3 000 €.
Une discussion s'instaure.

M. Gérard BAUDU, intéressé à l'affaire, quitte la séance au moment du vote.

Après délibération, le conseil municipal accepte par 12 pour et 2 abstentions, de verser la somme de 2 500 € à M. et Mme Gérard BAUDU, domiciliés « 22 allée des Cerisiers » à Saint-Just.

4. Tarification des services périscolaires sur Pipriac

M. le Maire rappelle la discussion ayant eu lieu lors de la réunion du conseil municipal du 9/07. Suite à la demande de la commune de Pipriac, les élus émettent, à l'unanimité, un avis défavorable pour la participation financière aux services périscolaires pour les élèves habitant Saint-Just et scolarisés à Pipriac.

5. Accueil de loisirs

M. le Maire demande au conseil municipal un accord de principe pour la mise en place d'une convention avec la commune de Langon au sujet de l'accueil de loisirs petites et grandes vacances à compter des vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un groupe de travail constitué de : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, M. Nicolas DEBRAY, Mme Valérie LUC, Mme Caroline PIGRÉ, Mme Aline HERVÉ.

6. Avancement de grade : adjoint technique de 1ère classe

L'avancement de grade permet à un fonctionnaire titulaire d'accéder à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. M. le Maire informe qu'un adjoint technique de 2ème classe remplit toutes les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade en 2015 et a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 15/06/2015.
M. le Maire propose de supprimer le poste de « Adjoint technique de 2ème classe » à temps non complet soit 30/35è, et de créer le poste « Adjoint technique de 1ère classe » au 1er janvier 2015 à temps non complet soit 30/35ème.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus énoncée et autorise M. le Maire à modifier en conséquence la délibération du 09/07/2015 portant sur le régime indemnitaire.

7. Questions diverses.

- Facturation des heures de ménage passées au local boulangerie au mandataire SCP GOIC

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 20 heures 30 minutes.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 2015 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, Mme C. DUTHU, Mme C. PIGRÉ, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, Mme R. DENIS, M. G. DEBRAY, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

Procurations : M. B. FRANGEUL a donné procuration à M. D. MAHÉ
Mme A. HERVÉ a donné procuration à Mme C. PIGRÉ

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au D.P.U. : AB n° 118, AB n° 257, AB n° 258 et AB n° 259

Maître PINSON, notaire à PIPRIAC, a adressé en mairie le 3/09/2015 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain pour les terrains cadastrés AB n° 118, AB n° 257, AB n° 258 et AB n° 259 d'une contenance totale de 1 859 m² situés «10 Rue de Bel-Air».

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite exercer, ou non, son droit de préemption.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au D.P.U. : AB n° 148 et ZQ n° 105

Maître DOUETTÉ, notaire à REDON a adressé en mairie le 19/09/2015 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain pour les terrains cadastrés AB n° 148 et ZQ n° 105 d'une contenance totale de 354 m² situés «1 Rue de Launay».

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite exercer, ou non, son droit de préemption.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

3. Modification des Statuts du S.I.E. de PORT de ROCHE

M. le Maire donne la parole à M. Gérard BAUDU qui est délégué au SIE Port de Roche qui explique que le Syndicat Intercommunal des Eaux avait fait évoluer ses statuts en juillet 2014. Cependant, la rédaction de deux articles a dû être modifiée par la suite. Le SIE a donc délibéré une nouvelle fois, le 12/06.
L'article 7 établit que le receveur du syndicat est le receveur de PIPRIAC – MAURE.

L'article 9, concernant la contribution des communes associées, est également modifié sans qu'il n'y ait de changement des modalités de financement des travaux d'extension, de renouvellement et de dévoiement des réseaux d'eau potable.
Le conseil municipal, après délibération, se prononce à l'unanimité en faveur de la nouvelle rédaction des statuts du SIE Port de Roche.

4. Convention d'adhésion avec le Conseil en Energie Partagé

Service de conseil en énergie partagé proposé par le GIP du Pays de Redon Pipriac Communauté avait décidé d'adhérer au service de conseil en énergie partagé proposé par le Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon Bretagne Sud. Une convention avait été signée par les deux entités à cet effet.
Cette convention n'a pas été intégrée dans le calcul de la solidarité lors de l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes du Pays de Redon. Le GIP propose donc à la Mairie de signer une nouvelle convention pour bénéficier de ce service.
Le service de conseil en énergie pourrait assurer l'analyse des besoins des bâtiments communaux dans la recherche de sources d'économie. Il aurait également pour tâche d'accompagner la maîtrise d'ouvrage sur le volet énergétique pour des projets concernant les bâtiments communaux. Il participerait également à l'évaluation des démarches entreprises pour réduire les consommations d'énergie.

Le coût de ce service serait de 935,10 € pour l'année 2015 pour la Mairie de Saint-Just.
Néanmoins, les bâtiments communaux de Saint-Just sont récents, il est donc proposé de ne pas adhérer au service de conseil en énergie partagé.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas adhérer pour 2015au service proposé par le GIP du Pays de Redon Bretagne sud, mais reste ouvert pour 2016.

5. Lotissement des Grottes : raccordement au réseau Assainissement

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un devis de la SAUR d'un montant de 4 498,67 € TTC pour un raccordement d'assainissement.
Les branchements étaient prévus au marché des entreprises. Les réseaux existants sont en amiante, et les entreprises SOLOR et SAUVAGER ne sont pas habilitées pour les travaux sur de l'amiante. Une demande a donc été faite à la SAUR. La confirmation du réseau en amiante est intervenue en cours de chantier par le concessionnaire.
En conséquence, une moins-value sera appliquée au marché SAUVAGER
Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de reporter sa décision en réunion de chantier fixée au 2/10.

6. Cimetière : branchement Assainissement

Un devis de la SAUR d'un montant de 1 626,84 € HT soit 1 716,33 € TTC pour un branchement assainissement au niveau du cimetière est validé à l'unanimité.

7. Transport des scolaires à la Piscine de Redon

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur la prise en charge du transport des élèves de CM1 et CM2 pour se rendre à la piscine de Redon. (devis de 814,92 € pour 12 voyages).

8. Demande de participation à une commission extra-municipale

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier reçu d'un nouvel administré souhaitant intégrer une commission communale en tant que membre extra municipal. Cette personne ayant de l'expérience en tant que graphiste serait le bienvenu au sein de la commission « Information et Communication ».
Le Conseil accepte la demande de M. Jean-Marie COUESNON de devenir membre de la commission municipale « information et Communication ».

9. Signature convention d'entretien des chemins de randonnées

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à intervenir entre la commune et le Département définissant les modalités de partenariat pour l'entretien des itinéraires d'intérêt départemental, à l'exception des voies vertes, du sentier littoral, des sentiers traversant des espaces sensibles appartenant au Département, des sentiers traversant des sites appartenant au Conservatoire du Littoral et des sentiers forestiers traversant des forêts domaniales appartenant à l'Office National des Forêts (ONF).

Il informe l'assemblée qu'à la fin de chaque année, selon l'article 4 de la convention, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, les remarques ou demandes de la commune ainsi que les points noirs éventuels sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh). Cette convention est établie pour 5 années avec effet au 1/01/2015.

10. Demande d'acquisition de terrains dans la Zone d'Activités de Bel Air

M. le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande d'acquisition de terrain dans la zone artisanale de Bel-Air, pour une surface de 5 000 m² à 15 000 m².
Il convient de transférer le terrain à la CCPR qui a la compétence d'aménagement de zone, et qui en assurera sa viabilisation.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, un accord de principe pour ce transfert.

11. *Adhésion au contrat d'assurances des risques statutaires*

Il est décidé à l'unanimité la signature du contrat d'assurance des risques statutaires CNRACL et IRCANTEC proposé par le CDG prenant fin le 31/12/2015 qui a mis en concurrence et négocié pour le compte des collectivités, un nouveau contrat afin d'assurer la continuité de cette prestation. Le contrat proposé garantit une prise en charge pérenne des risques statutaires pour 4 ans avec effet au 01/01/2016.

12. *Choix des entreprises suite au plan de relance du gouvernement*

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement, des travaux de réhabilitation de bâtiments communaux à vocation touristique sont validés à l'unanimité.
Ces travaux sont financés par une subvention du département d'un montant de 25 102 €, du fonds de concours versé par la CCPR d'un montant de 20 753 €, le solde étant autofinancé par la commune pour 31 145 €.

- ***Consolidation du mur de la salle vitrée***

Devis DNJ Construction de CARENTOIR pour 728 € HT, fourniture et pose d'une alarme pour séparateur d'hydrocarbures rendu obligatoire (application de nouvelles normes)

- ***Couverture des chambres d'étape***

Devis JUSTAL de LOHEAC pour la réfection de la couverture en ardoises d'Espagne avec pose aux crochets inox sur liteaux sapin du nord traités, 7983,50€ HT soit 9580,20 € TTC

- ***Rénovation intérieure des chambres d'étape***

Sujet reporté à une prochaine réunion par manque d'éléments.

- ***Aménagement de la cuisine du Relais des Menhirs***

▪ Devis Menuiserie BODIGUEL – GAUVIN de ST GANTON pour la fourniture et pose d'un solivage en sapin du nord traité, pose plafonds BA13 et isolation cuisine et WC pour 2841,39€H.T. soit 3 409,67 € TTC.
▪ Devis SARL PROVOST de ST-JUST pour peinture des boiseries extérieures, des portes intérieures et murs de la cuisine pour 2570,51 € HT soit 3 084,61 € TTC.

13. *Choix du cabinet pour le dossier AD' AP (Agenda d'accessibilité programmée),*

Sujet reporté à une prochaine réunion, manque d'éléments

14. *Questions diverses.*

Smictom : rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

CCPR : rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

STATUTS de la CCPR : modifications
Suite au déménagement des services de la communauté de communes du Pays de Redon, il convient de modifier le siège de la communauté de communes.
Il est proposé d'adopter la réaction suivante :
Article 3 : siège social
« le siège de la communauté de communes du Pays de REDON est fixé à REDON, 3 rue Charles Sillard ».

CCPR : rapport d'activités 2014

VŒU CONCERNANT L'AMELIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE de la DESSERTE de la GARE de REDON en TGV DIRECTS
Lecture du compte rendu reçu des services de la CCPR suite aux diverses réunions organisées à Redon et à Rennes, au sujet de l'amélioration de la desserte de la Gare de Redon en TGV directs. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien pour l'amélioration demandée.

RENCONTRE PREHISTORIQUE DE BRETAGNE : l'Association Nature et Mégalithes invite le conseil municipal le 10/10 de 11 h à 17 h 30 à St-Just.

FONDS DE CONCOURS : demande de versement du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Pays de Redon, pour des travaux de réhabilitation de bâtiments à vocation touristique. Ces dépenses d'investissement sont éligibles dans le cadre du « volet tourisme ».

COMMISSION ACCUEIL DE LOISIRS = réunion fixée au 22/10 à 18 h 30 en mairie.

CCPR : COMMISSION INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
▪ Présentation par Caroline PIGRÉ et compte-rendu du travail réalisé par cette commission.

REUNION PUBLIQUE 14/10 à19 h ADSL et montée en débit.

Fin de séance à 21 h 50.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2015 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR et Mme T. PRÉVERT.

Excusée : Mme R. DENIS

Procurations : Mme A. HERVÉ a donné procuration à Mme C. DUTHU
Mme V. LUC a donné procuration à M. C. BOUREL
M. G. DEBRAY a donné procuration à M. H. JARNOT
M. N. DEBRAY a donné procuration à Mme T. PRÉVERT

1. Réhabilitation de bâtiments à vocation touristique : choix des entreprises pour la salle vitrée du gîte et des chambres d'étape

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les derniers devis de travaux à intervenir dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments à vocation touristique pour la salle vitrée du gîte et des chambres d'étape.

- ***salle vitrée du gîte d'étape (salle de travail)***
  - Peinture : devis de SARL PROVOST de St Just pour un montant 2 651, 17 € HT
  - Electricité/Chauffage : devis de PAVOINE de Lohéac pour un montant de 1 292,80 € H.T.
- ***chambres d'étape***
  - Electricité/Plomberie : devis de PAVOINE de Lohéac pour un montant de 7 165,20 € H.T.
  - Peinture/sols/faïence douches : devis de PROVOST de St Just pour un montant de 6 055,87 € HT et 12 264,65 € HT
  - Menuiseries : devis de FEVRIER de Renac pour un montant de 20 843,92 € HT
  - Porte de la cave côté route : Menuiseries HERVE de St Just pour un montant de 1 076 € HT

M. le Maire rappelle que ces travaux font l'objet d'une subvention accordée dans le cadre du Plan exceptionnel de Relance et de soutien à l'activité économique. A l'unanimité, ces devis sont validés.

2. Extension du cimetière : choix de l'entreprise

Le devis de l'entreprise Redon Clôture Aménagement de Bains/Oust est accepté à l'unanimité pour un montant HT de 15246,62€ soit 18 295,94 € TTC pour la fourniture et la pose d'une clôture béton imitation bois, 90 mètres, en coloris gris anthracite et un portail coulissant, largeur 5 mètres.

3. Taxe d'aménagement 2016

M. le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Equipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1/03/2012. Elle était également destinée à remplacer au 1/01/2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).
La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %.
Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, avant le 30/11 de chaque année, les collectivités (communes et départements) peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement ou pour y renoncer, pour fixer les taux applicables ou pour décider d'exonérations facultatives.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,
Vu la délibération du conseil municipal du 29/11/2011 instituant et fixant le taux à 2 %,

Et après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité de maintenir le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à 2 % à compter du 1/01/2016. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

4. CCPR : convention de prestation de travaux et d'entretien réalisée par les communes sur le patrimoine communautaire

Suite à plusieurs situations qui ont nécessité l'intervention des services communaux sur le domaine communautaire, la CCPR est sollicitée par les communes pour le remboursement de leurs interventions. L'absence de conventionnement ne permet pas actuellement ces remboursements.
C'est pourquoi, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal une convention englobant tous les domaines techniques (voirie, bâtiments, environnement). La possibilité de remboursement des communes par la CCPR sera effective suite à la signature de cette convention rétroactive au 1/01/2015.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les termes de cette convention de prestation de travaux et d'entretien réalisée par les communes sur le patrimoine communautaire.

5. Dissolution du SIVU : inventaire des biens et matériels

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération en date du 28/05/2015 fixant la dissolution du SIVU au 31/08/2015. Suite à cette décision, le conseil municipal doit délibérer sur l'inventaire des biens et matériels du SIVU.

Après délibération, le conseil municipal propose, à l'unanimité, que les biens et matériels du SIVU soient partagés de façon équitable entre les 4 communes : La Chapelle de Brain, Renac, Langon et Saint-Just sachant que ce matériel a été financé par ces communes. Le conseil municipal souhaite qu'une réunion soit organisée entre les représentants du SIVU et les Maires des 4 communes pour la répartition de l'inventaire.

6. Centre de loisirs les P'tits Loups : demande de participation financière

M. le Maire fait part du courrier reçu du centre de loisirs les P'tits Loups de Pipriac demandant une participation financière 2014/2015 dans le but de permettre aux parents des communes extérieures à Pipriac de pouvoir profiter du centre de loisirs sans hébergement et sans surcoût.
Si la commune accepte de verser cette participation, les habitants de la commune profiteront du tarif avantageux. Si ce n'est pas le cas, ils se verront facturer le tarif le plus élevé.

Après délibération, le conseil municipal décide, par 13 pour et 2 abstentions, de ne pas participer financièrement au centre de loisirs les P'tits Loups pour l'année 2014/2015 étant donné l'existence et le rattachement au SIVU Quatre à 4 jusqu'au 31/08/2015.

7. Accueil de loisirs : participation de la commune

Le SIVU Quatre à 4 n'assurant plus les accueils les mercredis et pendant les vacances scolaires à compter du 1/09/2015, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de prendre une décision concernant ce service aux familles.
Le groupe de travail « accueil de loisirs » s'est réuni le 22/10 et propose une participation financière de 2 € par enfant et par jour ou de 1 € par enfant et par demi-journée, pour les familles de St Just qui se rendent à Pipriac ou à Langon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 pour et 2 contre :

- décide de participer à hauteur de 2 € par enfant et par jour ou d'1 € par demi-journée pour les familles quel que soit le lieu choisi Pipriac ou Langon,
- d'effectuer le paiement sur présentation d'un état de présence trimestriel.

8. Chemins d'intérêt départemental (GR et Equibreizh) : bilan d'entretien

M. le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Général, en date du 1er octobre 2015, portant sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh) inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).

Il informe l'assemblée qu'à la fin de chaque année, selon l'article 4 de la convention, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, les remarques ou demandes de la commune ainsi que les

points noirs éventuels sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan d'entretien des sentiers d'intérêt départemental de l'année 2015.

9. Remboursement sinistre à la salle de Cojoux et à la salle des sports

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une déclaration de ce sinistre a été faite auprès de Mme MÉHA, assurance ALLIANZ après dépôt de plainte en gendarmerie le 14/10 suite à la tentative de vol avec effraction survenue entre le 6/10 et le 8/10/2015 à la salle polyvalente de Cojoux et à la salle des sports.

Le montant total des travaux de remise en état sera ainsi pris en charge. M. le Maire fait part du passage de l'expert désigné par l'assurance le 2/11.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à poursuivre les démarches engagées, à signer le devis de réparation des travaux et à encaisser le chèque de remboursement des assurances Allianz correspondant.

10. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif de 2014

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2014 présenté par le Syndicat des Eaux de Port de Roche.

11. Boulangerie : rachat

M. le Maire rappelle la fermeture de la boulangerie au 30/06/2015.
Une réflexion est menée sur l'avenir de ce commerce. M. le Maire informe qu'il a pris contact avec les services de la Chambre des Métiers, le Service Développement Economique de la CCPR en terme de communication, ainsi qu'avec la Fédération des artisans boulangers et pâtissiers d'Ille-et-Vilaine.
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'achat éventuel du fonds de commerce de la boulangerie étant donné qu'il n'y a aucune offre de déposée chez le liquidateur. La commune doit se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, afin d'éviter un démantèlement :
* de proposer la somme de 12 000 € pour l'acquisition du fonds, somme de 12 000 € fixée selon les critères suivants : il a été remarqué une baisse considérable du chiffre d'affaires, qu'il manquait du matériel, que le véhicule de service ne fait plus partie de l'inventaire et que des travaux de rénovation ont été réalisés par la commune.
* d'envoyer une demande de subvention aux services du Département et de la Région.

12. Questions diverses

•Rapport d'activités 2014 de la CCPR

•Réalisation d'une tranchée pour alimentation en eau, électricité, assainissement en vue de la création d'un WC au cimetière

•Convention relative à la mise en place et l'entretien de la signalétique vélo route qui a pour objet de définir les conditions techniques et administratives dans lesquelles les aménagements suivants seront réalisés et gérés ultérieurement : pose de panneaux directionnels sur la rue de Bel Air, la voie communale n° 214, la route départementale n° 54, la voie communale n° 3, la rue de l'Abbé Corbe.

•Inauguration de la déviation de Lohéac le 12/11 à 11 h

•Invitation par les membres du Conseil d'Administration de l'association « Entre Palis et Mégalithes » à un pot de remerciements en compagnie des bénévoles et des partenaires le 13/11 à 19 h à la salle des fêtes de Renac pour la contribution au succès de la 5ème édition du Trail. L'ensemble des élus ainsi que leurs conjoints y est cordialement invité.

•Commission Information et communication prévue le 12/11 à 18 h 30

•Prochain conseil municipal le 26/11 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 22 heures.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2015 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, Mme C. PIGRÉ, Mme A. HERVÉ, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, Mme R. DENIS, M. G. DEBRAY, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

1. Elections régionales : constitution des bureaux de vote

Scrutins des 6 et 13/12/2015

2. Indemnités de fonction du Maire

A compter du 1er janvier 2016, les modalités de détermination des indemnités de fonction changent. Les indemnités du maire seront fixées par la loi (il ne s'agira plus d'un maximum).
Pour les communes de 1 000 habitants et plus, cette indemnité sera fixée à 43 % de l'indice 1015 pour les communes entre 1 000 et 3499 habitants.

Afin d'être en règle avec la nouvelle réglementation, M. le Maire propose de modifier la délibération initiale du 10/04/2014 visée des services préfectoraux le 22/04/2014 fixant les indemnités des élus.
L'indemnité de fonction du Maire passera donc de 41 % de l'indice 1015 à 43 % de l'indice 1015 au 1/01/2016 après un vote à l'unanimité.

3. Signalétique : validation des devis

M. le Maire donne la parole à M. BAUDU, 1er adjoint en charge de la voirie communale. Un inventaire des panneaux de signalisation routière a été fait par les services techniques. De nombreux panneaux sont usagés, détériorés ou absents. M. BAUDU présente aux membres du conseil municipal deux devis établis pour remédier à cet état de fait.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
* de retenir l'entreprise LEONE SIGN 3 rue des entrepreneurs à VERTOU pour un montant H.T. de 2 733,22 € soit
3 279,86 € TTC.

4. Avenant au protocole de dissolution de PIPRIAC Communauté, autorisation pour signature du PV de mise à disposition des biens meubles et immeubles par la commune de ST JUST à la CCPR

Suite à la dissolution de PIPRIAC communauté fin décembre 2013 et en raison de l'adhésion au 1/01/2014 de la commune de Saint-Just à la Communauté de Communes du Pays de Redon, il convient de procéder au transfert des biens meubles et immeubles de la Commune utilisés pour l'exercice de ces compétences.

M. le Maire rappelle que les biens sont mis à disposition dans l'état où ils se trouvent au 1/01/2014 par la commune à la CCPR, à titre gratuit.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

Arrivée en séance à 20 h 36 de
Mme Géraldine YVOIR

5. Questions diverses.

- **Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire propose d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		**Augmentation des Crédits**	
Articles	**Sommes**	**Articles**	**Sommes**
2031-74	18 960.00 €	**204182**	18 960.00 €

- **Recensement de la population du 21/01 au 22/02/2016**

Recrutement de deux agents recenseurs.

- **Ecole Saint-Ganton** :

Demande de subvention exceptionnelle pour classe de découverte du 29/03 au 1/04/2016, pour les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2.
M. le Maire indique qu'il a reçu un délégué de l'Ecole Publique de Saint-Ganton, qui lui a remis cette demande.
Le conseil municipal souhaite que ce dossier soit initialement étudié par la commission « Subvention » puis proposé au vote lors d'une prochaine réunion.

- **CCPR : Commission locale d'évaluation des transferts de charges** : procès-verbal validé à l'unanimité de transfert de charge dans le cadre du transfert de la halte-garderie « Les petits d'homs » située à PIPRIAC à la CCPR.

- **Accueil Centre de Loisirs : participation de la commune**

M. le Maire rappelle la délibération du 29/10 accordant une participation à hauteur de 2 € par enfant et par jour ou d'1 € par demi-journée pour les familles ayant choisi PIPRIAC ou LANGON. Les maires de LA CHAPELLE DE BRAIN et RENAC ont fait part qu'ils accueillent des enfants de familles de ST JUST dans leur centre de Loisirs.
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les mêmes avantages pour l'accueil dans ces deux communes.

- **Courrier du conseil départemental – élagage d'arbres**

Courrier reçu dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, demandant l'élagage des branches gênantes des arbres situés sur la parcelle ZH n° 71 actuellement exploitée par M. LEGENDRE.
Il est décidé de demander à l'exploitant de faire le nécessaire, un courrier lui sera adressé.

- **Vente de terrain à la commune**

Lecture d'un courrier reçu des consorts TIGER propriétaires de la parcelle cadastrée
ZH n° 177 sis Rue Abbé Corbe d'une superficie de 2 980 m²
Ils proposent à la commune d'acquérir une partie de leur terrain au prix de 8 € le m², se réservant environ 1 000 m² en partie nord. Les propriétaires souhaitent garder le bois de chauffage.
M. le Maire intéressé à l'affaire quitte la séance.
Le conseil municipal décide par 12 pour et 2 abstentions l'achat de ce terrain au prix de 8 € le m², pour réserve foncière.

- Remerciements de la famille du HALGOUËT pour les marques de sympathie témoignées lors du décès d'Yves du HALGOUËT.

- **Garderie :**

Acquisition d'un sapin et de diverses fournitures ayant pour thème Noël pour les activités des enfants accueillis.

- **Point sur les travaux de bâtiments en cours :**
  - **Relais des menhirs :** travaux d'isolation et peinture réalisés,
  - **chambres d'étape** : travaux de toiture en cours, …
  - **salle vitrée** : travaux de consolidation du mur réalisés, travaux électricité et peinture en cours

- **Point sur les travaux réalisés par le chantier nature CPIE :**
  - **Cimetière** = travaux de consolidation du mur d'enceinte

- **Pose des guirlandes de noël le 15/12**

- **Réalisation d'une photo de groupe pour diffusion sur site internet**

Fin de séance à 22 heures

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2015 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, Mme C. PIGRÉ, Mme A. HERVÉ, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. G. DEBRAY, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

Etaient présents :Mme R. DENIS

1. Financement des écoles privées : fixation du coût année scolaire 2015/2016

Convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat

Les communes dépourvues d'écoles publiques sont tenues d'appliquer le coût moyen départemental de fonctionnement par élève fixé à 369 € en élémentaire et 1 136 € en maternelle à la rentrée scolaire 2015.

L'école de Saint-Just faisant partie d'un R.P.I avec les communes de La Chapelle de Brain et Renac, le conseil municipal est favorable au versement de la participation en fonction du nombre d'élèves présents dans chaque école du RPI sous réserve que les communes de La Chapelle de Brain et de Renac fassent de même.

La participation aux écoles du RPI pour l'année scolaire 2015/2016 se calcule comme suit :

•élèves en maternelle 18 x 1 136 €=20 448 €
•élèves en primaire 14 x 369 €= 5 166 €
Soit un total de 25 614 €

La participation sera versée sur 10 mois à l'OGEC de chaque école selon la répartition suivante :

➢Ecole de Saint-Just :
▪Maternelle : 13 élèves x 1 136 € =14 768 €
•Primaire : 6 élèves x 369 € = 2 214 €
TOTAL 16 982€

➢Ecole de Renac :
▪Maternelle : 5 élèves x 1 136 € = 5 680 €
▪Primaire : 5 élèves x 369 € = 1 845 €
TOTAL 7 525 €

➢Ecole de la Chapelle de Brain :
▪Primaire : 3 élèves 369 € = 1 107 €
TOTAL 1 107 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, la participation aux écoles privées du RPI ST MELAINE d'un montant de 25 614 € pour l'année scolaire 2015/2016 suivant la répartition définie ci-dessus, charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au budget communal et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables.

2. Décision modificative n° 3 : local associatif

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires.

Diminution sur crédits déjà alloués		**Augmentation des Crédits**	
Articles	**Sommes**	**Articles**	**Sommes**
D 2313-65 Constructions « Extension cimetière consolidation mur portail »	12 000,00 €	**D 2313 – 97** Constructions « Local associatif »	12 000,00 €
Total	**12 000,00 €**	**Total**	**12 000,00 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative précédente et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

3. Révision des tarifs communaux applicables en 2016

M. le Maire invite les membres de Conseil Municipal à revoir les tarifs des locations des bâtiments communaux.
Tout contrat signé avant cette décision bénéficiera des tarifs précédents.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs sur 2016

4. Convention de contrôle des hydrants

La convention d'entretien des hydrants arrive à échéance. M. le Maire rappelle la réglementation en vigueur qui impose un entretien des appareils de défense contre l'incendie une fois tous les trois ans, ou un contrôle d'un tiers du parc par an.
M. le Maire propose de prolonger cet engagement avec la SAUR de Mordelles.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la convention triennale pour la prestation précitée qui prendra effet à compter du 1er janvier 2016 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la SAUR et tout acte y afférent.

5. Enveloppe accordée en cas de décès d'un élu ou d'un membre d'une commission extra-municipale

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer une somme pour l'achat d'une gerbe en cas de décès.
Il est proposé d'offrir une composition de fleurs lors du décès :

Conseiller municipal en exercice	Valeur de : 100 €	Insertion avis d'obsèques dans la presse
Ancien conseiller municipal	Valeur de : 60 €	Insertion avis d'obsèques dans la presse
Membre d'une commission extra-municipale en exercice	Valeur de : 50 €	Insertion avis d'obsèques dans la presse
Conjoint d'élu(e), du personnel, des commissions extra-municipales en exercice	Valeur de : 50 €	Insertion avis d'obsèques dans la presse
Personnel	Valeur de : 100 €	Insertion avis d'obsèques dans la presse
Ancien employé communal	Valeur de : 50 €	Insertion avis d'obsèques dans la presse

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions et charge M. le Maire de l'appliquer.

6. Questions diverses

•Recrutement de deux agents recenseurs pour la période du 21/01 au 20/02/2016 :Sabrina LAMORINIERE et Claire PAOLANTONACCI

•Remise de l'invitation aux vœux du Député à l'ensemble du conseil municipal: 4 lieux et dates sont proposés dont le 22/01/16 à 19 h à Bains/Oust.

•Attribution du marché pour la fourniture de papier éco-responsable « par la CCPR » à l'entreprise Papeteries d'Arvor (pour 1 an), dans le cadre d'une mutualisation des achats.

•Vœux le samedi 9 janvier 2016 à 11 heures à la salle de la mairie.

•Point sur les travaux :
○clôture du cimetière terminée, reste aménagement intérieur à travailler, travaux de voirie pour les allées subventionnés dans le cadre de la DETR, Jardin du Souvenir et columbarium avec point d'eau et éclairage à prévoir,
○salle vitrée du gîte terminée,
○chambres d'étape en cours,
○portes de la salle de Cojoux changées suite au sinistre,
○récupération de la porte abîmée pour la poser à l'atelier communal
○lotissement terminé, lots bornés, bientôt panneau à commercialiser…

•Courrier reçu en mairie concernant la sécurité aux lieux-dits « la Basse Lande » et « La Boscherais » suite à l'accident du 19/11 co-signé par les riverains de Bel Air, La Boscherais et la Basse Lande : M. le Maire valide l'insécurité qui y règne, a fait le nécessaire auprès de la gendarmerie de Pipriac.

•Etablir un relevé des locations de la salle de Cojoux ainsi que de tous les autres bâtiments

•Affichage des comptes rendus de conseil municipal : veiller à bien les afficher dans la vitrine extérieure

•Réveillon prévu par le traiteur Ouest Gastronomie de Sainte Marie de Redon le 31/12 à la Salle de Cojoux

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	14h-17h15
JEUDI	9h-12h15	FERMÉE
VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	10h-12h	FERMÉE
STANDARD URBANISME	**02.99.72.00.46 02.99.72.68.14**	

Le service urbanisme est également fermé le mercredi et le samedi

NOUVEAUX ARRIVANTS

Si vous venez d'aménager à Saint-Just n'oubliez pas de vous présenter en Mairie. Cette démarche facilite différentes tâches administratives et la gestion de la collecte de vos ordures ménagères.
Vous pourrez également prendre connaissance de la vie locale et associative de la commune.

LOTISSEMENT LUCIE AUBRAC

Il ne reste plus que deux lots viabilisés à vendre :

- de 600 et 621m²
- 32€ HT le m²

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie :

☎02.99.72.00.46

DÉFIBRILLATEUR

En cas de malaise cardiaque, un défibrillateur est à votre disposition en accès libre, sous le porche de l'église. N'hésitez pas : son utilisation est simple, il suffit de suivre les consignes données oralement.

RECENSEMENT

Se faire recenser dans les délais permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à 18 ans, mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour se faire recenser en mairie il faut :
- Avoir 16 ans échus
- Se munir de sa carte d'identité
- et du livret de famille.

FOSSÉS

Toute demande de pose de buse doit être faite en mairie. Un formulaire vous sera remis ainsi qu'un règlement stipulant une emprise maximum de 7 mètres.
Il appartient au demandeur de prendre à sa charge et de commander les buses, de prévoir les matériaux de calage et de couverture (graviers, tout venant…).
Les services techniques interviennent la dernière semaine du mois et prendront contact avec le demandeur afin de convenir d'un rendez-vous pour l'installation. Les buses bouchées lors du curage des fossés seront déposées sur le domaine privé afin que le propriétaire procède à leur nettoyage. Les services techniques les remettront en place après demande formalisée en mairie.

ELAGAGE

Obligation par tout propriétaire de couper les branches qui dépassent de son terrain. Selon l'article 673 du Code Civil l'entretien est **à la charge du propriétaire** qui est **responsable** de ses arbres et sa responsabilité sera engagée en cas d'accident.

SÉCURITÉ ROUTIERE

Nous pensons utile de rappeler aux automobilistes que la traversée des hameaux et villages doit se faire avec prudence. Ayez à l'esprit que l'on doit toujours rester maître de son véhicule.

ABATTAGE D'ARBRES

Un abattage de haies, d'arbres d'avenir ou de bois classés doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.
Les imprimés sont à retirer et à déposer au service urbanisme de la mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

Afin d'offrir une plus grande réponse sociale aux usagers, sur le canton de Pipriac, les permanences des assistantes sociales ont été reprogrammées. Ainsi il n'y a plus de permanence en mairie de Saint-Just.
Les usagers souhaitant rencontrer une assistante sociale doivent prendre rendez-vous auprès du CDAS de Redon au 02.99.71.13.37 ou 02.99.71.54.22

CLIC

Nouveaux horaires d'accueil du public depuis le 1er septembre 2014 :

Accueil physique

Lundi et mercredi matin de 9h à 12h sans rendez-vous,
Les autres jours sur rendez-vous.
Fermeture au public le jeudi matin.

Accueil téléphonique

Tous les matins de 9h à 12h, sauf le jeudi.

CLIC Pays de Redon/Antenne EAS 56
3 rue Charles Sillard
35600 REDON
Tel. : 02 99 71 12 13 – email : clic@pays-redon.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune !
Il a lieu du 21 janvier au 20 février 2016.
Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Insee & votre commune

REPAS DU CCAS

Le traditionnel repas du CCAS a réuni 73 convives le samedi 3 octobre dernier dans une ambiance chaleureuse. Les danseurs ont pu évoluer sur les airs joués par Juan MAYOL.
Un colis de noël a été offert à toutes les personnes qui n'ont pas pu assister au repas pour des raisons de santé et aux personnes de 85 ans et plus.
Nous avons une pensée émue pour Françoise FRANGEUL qui vient de nous quitter et dont nous avons su apprécier le dévouement depuis de nombreuses années au sein du CCAS.

L'ADSL : ENFIN UNE COUVERTURE A 99,9% !

Après des années d'attente, tout le secteur de Bel Air/Saint-Ganton dispose aujourd'hui d'un accès ADSL pouvant dépasser 20 Mbits/s pour certains usagers, proches du sous-répartiteur.
La connexion peut se faire via l'opérateur de leur choix. Certains abonnés ORANGE, c'est-à-dire 27% des lignes, peuvent bénéficier de la TV Orange

CHANTIER D'INSERTION

Mme NEVEU, coordinatrice des chantiers d'insertion du CPIE nous avait demandé de cibler une action ou des actions pour les semaines 47 et 48. Après concertation, nous avons proposé de démolir l'angle nord du mur d'enceinte du cimetière et de le remonter en oblique de façon à assurer plus de sécurité aux usagers de ce chemin.
L'équipe du chantier, sous la responsabilité de Gilbert, et composée de Francis, Giovanni et Sylvain, s'est lancé dans un travail de maçonnerie qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer et c'est donc avec enthousiasme et fierté qu'ils se sont mis à l'œuvre.
Comme vous pourrez le constater, ils peuvent être fiers du travail accompli et nous ne pouvons que les en féliciter.
Merci encore, au nom de la municipalité, à toute l'équipe à qui on demande souvent du travail répétitif.

CENTRE DE LOISIRS

Suite à la fermeture du SIVU Quatre à 4, la commune a passé des conventions avec les communes de Langon, Pipriac et Renac. Les enfants de Saint-Just pourront être accueillis dans leurs centres de loisirs et la commune de Saint-Just versera 2€ par enfant par jour de présence.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REDON

« Nous voulons plus de TGV directs s'arrêtant en gare de Redon »

Trois questions à Jean François Mary,
Président du GIP Pays de Redon Bretagne Sud,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon :

1 – Pourquoi les élus du Pays de Redon se sont-ils mobilisés pour demander à la SNCF plus de TGV directs s'arrêtant en gare de Redon ?

Redon sera en 2017 à 2h05 de Paris par le TGV direct, avec un seul arrêt à Rennes ; nous préparons cette échéance. Redon est une gare qui bénéficie déjà d'arrêts TGV ; mais cela ne s'est pas fait tout seul. C'est le fruit d'un combat conduit par nos prédécesseurs, il y a environ 25 ans, à la fin des années 80 et au début des années 90. Néanmoins au fil des ans le service s'est peu à peu détérioré notamment sur le positionnement des horaires du soir et, en particulier, dans le sens Paris-Redon.

Nous nous battons aujourd'hui tous ensemble pour faire reconnaître la réalité géographique et le potentiel réel de la gare de Redon ; elle est éloignée des métropoles de Rennes et de Nantes, 70 à 80 kilomètres environ ; si le cadencement est efficace, elle desservira, en 2017, un vaste territoire d'une centaine de communes comprenant 235000 habitants, 18000 entreprises et plus de 100000 actifs, de Malestroit ou Questembert jusqu'à Blain et Pontchâteau... Mais pour que les voyageurs retrouvent le chemin de la gare de Redon (plutôt que celui de Rennes, Nantes ou Vannes) il faut que la SNCF accepte d'améliorer la desserte en TGV directs.

Par ailleurs la CCPR consacre 3 millions d'€ aux aménagements entrepris autour de la gare dans le cadre du pôle d'échanges multimodal (PEM) ; la ville de Redon y consacre de son côté 4 millions d'€. Ce lieu sera fonctionnel et attractif avec notamment 500 places de parking gratuit et des conditions d'accueil améliorées ; nous allons également engager sur ce site la réalisation d'un quartier d'affaires. Nous avons consenti ensemble un effort financier important ; l'ajustement quantitatif et qualitatif de la desserte en TGV directs aux besoins réels du territoire est une exigence et une contrepartie de l'effort du contribuable.

J'ajoute que les voyageurs qui prennent le TGV sont pour une part importante des chefs d'entreprises, des cadres et des voyageurs d'affaires. Notre mobilisation est d'ailleurs coordonnée depuis le début avec celle des entreprises et des usagers. Nous avons la compétence en matière de développement économique ; notre rôle est aussi de préserver et de créer les conditions futures de ce développement. La gare TGV de Redon est un atout majeur, peut-être même notre principal atout économique pour l'avenir. La SNCF n'a pas le droit de nous en priver ; c'est une question d'aménagement équilibré des territoires de Bretagne et de Loire-Atlantique

2 – Quel est le potentiel de voyageurs TGV de la gare de Redon ?

Tout d'abord il y a un principe de réalité, celui des comptages des voyageurs montant et descendant du TGV. Nous disposons de deux comptages concordants, réalisés en gare de Redon, en dehors des périodes de travaux dans les gares ou sur les voies ; l'un le mardi 12 mai 2009, réalisé par un bureau d'études indépendant, fait état de 271 voyageurs montant ou descendant de 7 TGV s'arrêtant en gare de Redon, soit un peu plus de 38 voyageurs en moyenne (271 :7). Un autre comptage a été réalisé le jeudi 14 février 2013 par le CODEF (Comité de défense et de promotion de la desserte ferroviaire de Redon et du Pays de Redon). 255 voyageurs ont été décomptés ce jour-là, soit une moyenne supérieure à 36 voyageurs (255 :7). Ces chiffres sont parfaitement concordants et contredisent ceux que la SNCF nous produit aujourd'hui.

La SNCF nous indique que le seuil pour justifier un arrêt TGV est d'y faire monter ou descendre au minimum 30 voyageurs ; les comptages prouvent que nous sommes déjà au-delà de ce seuil. Et nous pourrions évidemment en avoir bien davantage si la desserte en TGV directs était plus cohérente. La plupart des chefs d'entreprises de notre zone de chalandise ferroviaire vont aujourd'hui prendre leur TGV à Rennes ou à Nantes, au prix de trajets fatigants et de pertes de temps considérables dans les encombrements des entrées ou des centres-villes... Tout simplement parce que le cadencement à Redon n'est pas cohérent entre les départs du matin et les retours du soir.

Le Pays de Redon est un pôle économique intermédiaire et son positionnement entre les villes est propice à son développement ; néanmoins nous ne sommes pas ici dans une banlieue éloignée de Rennes ou de Nantes ; nous sommes sur un territoire d'industries, de commerces, de services… sur un territoire attractif et résidentiel aussi. Le potentiel de voyageurs prenant le TGV en gare de Redon s'améliorera considérablement à partir de 2017 si nous sommes entendus par la SNCF.

3 – Que demandez-vous à la SNCF ?

Nous nous battons à la fois sur la quantité de TGV directs et sur la qualité de la desserte.

Après avoir promu de manière plutôt amicale vis-à-vis de la SNCF et dans un but de sensibilisation, une demande de 6 TGV par jour,

dans les deux sens, s'arrêtant en gare de Redon (soit 12 au total), notre position a un peu évolué pour tenir compte de la réalité des possibilités et des contraintes de desserte des autres territoires de la Bretagne sud. Dans le cadre de la négociation en cours nous demandons à la SNCF, cette fois avec une grande fermeté, le passage de 7 à 9 TGV quotidiens (5 dans le sens Redon – Paris ; 4 dans le sens Paris – Redon, contre 4 et 3 actuellement). Et avec une exigence sur la qualité des horaires de départ et d'arrivée et sur leur bonne coordination : arrivée à Paris le matin aux environs de 8h30 et retour à Redon le soir vers 20h00 pour optimiser la journée de travail à Paris. Nous demandons aussi l'amélioration de l'amplitude de la journée de travail à Redon et une arrivée avant 9h30.
Nous ne lâcherons pas sur cet objectif qui est celui de l'intérêt général; il faut que la SNCF le sache. Nous avons besoin du soutien renforcé des chefs d'entreprises, des usagers et des habitants du Pays de Redon. Si la négociation en cours n'aboutissait pas, notre mobilisation devra s'amplifier et nous serons comptables du résultat, tous ensemble, élus, chefs d'entreprises et habitants du Pays de Redon. La grande vitesse doit bénéficier à tous les territoires de Bretagne y compris Redon.

LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE COMMUNIQUE...

2 x 2 voies Rennes-Redon
Information aux propriétaires fonciers sur Pipriac, Saint-Ganton et Saint-Just

Vous êtes propriétaires de terres agricoles libres sur les communes de Pipriac, Saint-Just et Saint-Ganton, le Département et la SAFER Bretagne vous proposent de les acheter pour compléter les réserves foncières nécessaires à la construction de la 2 x 2 voies Rennes-Redon.

La présence d'un site archéologique repéré sous l'emprise de la 2 x 2 voies dans le bois de Saint-Just, vraisemblablement lié au site mégalithique des Landes de Cojoux, a conduit à modifier le projet routier dans ce secteur.
Le nouveau tracé limite particulièrement l'impact sur le foncier agricole et l'environnement, et diminue le coût de l'opération. Les changements visent à reprendre le créneau existant de 2 x 2 voies de Saint-Just, à déplacer l'échangeur de « La Landrenais » à « Bel-air » et à créer un échangeur au lieu-dit « La Secouette ».

Les réserves foncières restent cependant insuffisantes pour couvrir l'emprise routière et éviter les prélèvements fonciers sur l'ensemble des propriétés.
Le Département souhaite donc acquérir, avec l'aide de la SAFER Bretagne, les parcelles agricoles libres, situées dans le périmètre d'aménagement foncier ou à proximité immédiate. Pour toute vente réalisée, une bonification, allant jusqu'à 20 % du prix de vente, peut être appliquée.

Pour plus d'informations, les propriétaires intéressés sont invités à prendre contact avec le service foncier des infrastructures du Département d'Ille-et-Vilaine - 02 99 02 39 40 ou avec la SAFER Bretagne - 02 23 48 28 32.

Informations pratiques

PASSAGE A LA TNT HD

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.
Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.
Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.
Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.
Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.

Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrevés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le **0970 818 818** (*du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local)*.

SPÉCIAL IMPÔTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016

ERDF - L'ELECTRICITE EN RESEAU

L'application mobile « ERDF à mes côtés » disponible pour tous !

Depuis cet été, les 35 millions d'usagers d'ERDF peuvent télécharger gratuitement **« ERDF à mes côtés »**. Par l'indication du code postal ou tout simplement par géolocalisation sur cette appli, chaque client sera en mesure de :

- **Contacter directement les services de dépannage** et raccordement d'ERDF.
- **Obtenir plus d'informations en cas de panne**, notamment sur l'heure de rétablissement du réseau électrique. Un accompagnement en ligne est aussi accessible en cas de problème électrique dans l'installation afin d'établir un diagnostic et renseigner sur les manœuvres pour réalimenter leur foyer.
- **Avoir des conseils de prévention** pour tout type de travaux à proximité d'une ligne électrique dans leur secteur.
- **Avoir des réponses utiles aux questions** les plus fréquentes des usagers sur leur installation électrique.

Cette application mobile permet de renseigner de manière concrète tout type d'usager sur leur alimentation électrique mais également sur d'éventuels événements sur le réseau.

« ERDF à mes côtés » depuis l'App store, Google Play et Windows Phone

(Téléchargement gratuit)

Les Infos du SMICTOM

NOTRE COMPOST CERTIFIÉ
« UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE »

C'est officiel, le compost produit sur le site de la lande de libourg à Guignen et issu de la collecte séparée des biodéchets, est certifié « matière fertilisante utilisable en agriculture biologique ».

C'est le Bureau Veritas, organisme certificateur agréé, qui a délivré le label.

Ce résultat est d'abord et avant tout dû au choix du tri à la source des biodéchets. En effet, parmi les composts produits à partir des déchets fermentescibles, seuls ceux issus d'une collecte séparée des biodéchets peuvent être éligibles à cette certification, la plus stricte en la matière.

3 autres facteurs contribuent à ce résultat :

- votre geste : attention à maintenir la plus grande vigilance car l'étape du tri de vos biodéchets à la source est primordiale,
- le travail des agents, pour veiller à ne pas collecter de déchets indésirables,
- un processus de production rigoureux sur le site de la lande de libourg.

Pour promouvoir son utilisation auprès du monde agricole et mesurer les bienfaits du produit sur des parcelles de démonstration, le Smictom et la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine ont cosigné en octobre dernier une convention de partenariat.

En effet, au jardin ou sur les terrains agricoles, cet amendement organique améliore les propriétés du sol : il nourrit les terres, favorise la rétention d'eau et permet de lutter contre l'érosion. C'est un apport 100 % naturel.

Bon à savoir

Le compost est actuellement disponible gratuitement pour les usagers particuliers du territoire en déchèterie. Attention le compost n'est pas du terreau, il s'agit d'un fertilisant organique puissant qui doit être utilisé à bonne dose.

QUELQUES CONSEILS D'UTILISATION

EN REMPOTAGE

Idéal pour les jardinières et les plantes d'intérieur

Réalisez le mélange suivant :

70% de terreau horticole ou de terre végétale pour 30% de compost.

LORS DES PLANTATIONS

Mélanger le compost à la terre de surface sur 15 cm maximum de profondeur

- Pour des plantes vivaces : 1,5 à 3 kg par m²
- Pour des arbustes et rosiers : 2 à 3 kg par plant
- Pour des arbres : 5 kg par plant.

EN ENTRETIEN

C'est le conseil du moment !

Epandez le compost en surface sur la terre libérée de vos cultures ou au pied des plantes. 1kg/m²/an suffit.

www.smictom-paysdevilaine.fr

LE POINT ACCUEIL EMPLOI

Une association Loi 1901 présidée par Franck PICHOT
Elle est financée par votre commune aux côtés du Département.
Une équipe pour vous recevoir : **Caroline LE BRIS,** chargée de développement et d'insertion – responsable du PAE, **Denis** PROST, chef de Projet « Territoire zéro chômeur de longue durée », **Roseline MARTIN**, conseillère emploi-formation, **Marie PILLON**, conseillère emploi formation et **Laurence BONJOUR**, chargée d'accueil.

Structure de proximité de l'emploi, de la formation et de l'orientation en Bretagne
PAE PIPRIAC 36 rue de l'avenir – 35550 Pipriac ☎ 02.99.34.36.91/ ***pae.pipriac@wanadoo.fr***
9h à 12h du lundi au vendredi avec ou sans RV
PAE Guipry : 52 avenue du port - 35480 Guipry ☎ 02.23.30.60.54 /
pae.guipry@vallonsdehautebretagne.fr
mercredi 9h-12h et jeudi 9h-12h/ 14h-17h

Aux personnes (demandeurs d'emploi, salariés, retraités, étudiants…)	**FLUX / RDV** • Accueil individualisé de proximité • Accompagnement personnalisé, entretien - Conseil • Suivi et Accompagnement personnalisés avec co- construction d'un parcours **Des ateliers :** • pour travailler votre lettre et votre CV avec Pole emploi • pour simuler un entretien d'embauche avec des chefs d'entreprises du Rotary Club de Bain de Bretagne • pour appréhender l'outil numérique avec le Point 35 multimédia • pour le bilan de compétences et sur la formation professionnelle, des Web conférence avec le Fongecif à destination des salariés.
Aux employeurs (entreprises locales, particuliers, associations, collectivités …)	• Interlocuteur de proximité dans le processus de recrutement • La réception et diffusion de l'offre • Une aide au recrutement : définition du besoin, gestion de l'offre et proposition de candidats
Aux collectivités (élus, institutions…), territoires (espaces géographique et administratif) et partenaires	• Participation et coordination d'action partenariale • Lieu d'échange sur les besoins et les initiatives concernant le développement de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

Le PAE c'est aussi :

Un Projet sur les communes de Pipriac et Saint Ganton : « ***Territoires zéro chômeur de longue durée*** »

Un espace de de travail partagé connecté à Internet permettant à toute personne de travailler hors de chez elle ou de son entreprise, avec son ordinateur portable.

tous les mardis de 13h30 à 17h pour les Curieux avec des invités une fois par mois sur la création d'activité, la formation professionnelle ou encore le statut d'entrepreneur **les mercredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h pour les studieux.**

LA MISSION LOCALE

Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Guylène PAVIOT.
Appelez la Mission Locale au 02.99.72.19.50.
Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

Mission Locale Jeunes du Pays de Redon et de Vilaine

La Mission locale, qu'est-ce que c'est ?

La Mission Locale est une association qui accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, quelle que soit leur situation, dans les domaines de :

- **L'emploi** : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offre, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi…
- **La formation** : information, accompagnement au projet de formation, financement,…
- **La santé, le logement** : information sur le logement, soutien psychologique…
- **Mobilité** : mise à disposition de cyclomoteurs, …
- **L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** : séjours de vacances et accès aux loisirs à tarifs préférentiels,…
- **Des aides financières,** sous critère de ressources :liées à la subsistance, aide à la mobilité (permis de conduire, déplacements professionnels…), frais de formation, démarches santé,…

Calendrier des expositions 2016 à la Mission locale

Du 1er au 11 février : Réseaux sociaux
Du 22 février au 4 mars : Semaine de l'apprentissage
Du 14 au 18 mars : Semaine de l'industrie
Du 4 au 15 avril : Informations sur les téléphones portables
Du 25 avril au 4 mai : Droit du travail

Le contrat CIE Starter: un appui aux employeurs pour recruter des jeunes.

Le contrat CIE-Starter est un contrat aidé dans le secteur marchand à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.
Il a pour but, grâce à une aide financière à l'employeur, de faciliter l'accès durable à l'emploi des jeunes.

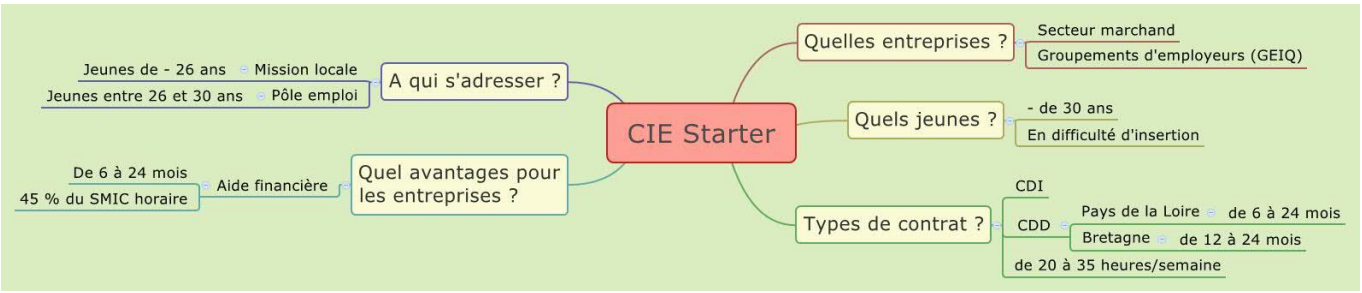

MISSION LOCALE
3 Rue Charles Sillard - CS 60287
35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Fax : 02 99 72 34 64
Site : www.ml-redon.com

Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h

L'ASSAD

Pause Relais,

la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
du Pays de Redon – Bretagne Sud
vous propose :

Une écoute

Allo Pause, une écoute téléphonique : **0800 220 211 (appel gratuit)**, du lundi au vendredi de 9h à 18h.
Pause mes mots, un accueil personnalisé par une psychologue sur rendez-vous.

De l'information

Pause doc, ouvrages, revues spécialisées et DVD à votre disposition pour mieux comprendre la maladie et vous apporter des outils.
Pause Conférence, des rencontres ouvertes à tous et animées par des spécialistes.
Formation des aidants, pour permettre aux aidants de mieux comprendre la maladie, d'appréhender des outils pour mieux communiquer avec son proche, d'avoir des informations sur les aides

Des temps de ressourcement

Groupe de Parole. C'est un espace qui permet aux participants de partager un vécu difficile, d'exprimer une charge émotionnelle et de découvrir des stratégies pour mieux accompagner leur proche. Il est animé par une psychologue qui favorise une parole libre, modère les échanges et soutien les décisions qui doivent se prendre pour améliorer la qualité de vie de la personne malade et de sa famille.

Les dates : les lundis 11 janvier, 8 février, 14 mars,…. Les horaires. 14h00 – 16h30. Gratuit

Pause détente, des ateliers collectifs une semaine sur deux, le vendredi **à Pipriac** (salle de la Terre Rouge, rue de l'Avenir) et à **Carentoir** (maison des associations) pour vous-même et votre proche. Ils sont animés par un intervenant professionnel. Les horaires : de 14 h 30 à 16 h 30. Gratuit.

Les dates :
A **Pipriac,** les 15 et 29 janvier, les 12 et 26 février, les 11 et 25 mars….
A Carentoir, les 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 4 et 18 mars…

Des formules de répit

Accueil de jour, accueil de la personne malade, vivant au domicile, le temps d'une journée dans un lieu de vie convivial et agréable.
Intervention au domicile, des professionnels viennent au domicile accompagner les proches aidés pendant que les aidants prennent du temps pour eux. Tarif : 5.10€ de l'heure.

Une passerelle vers les services spécifiques et structures d'hébergement

Une information sur les différents dispositifs et les structures et les services spécifiques : accueil temporaire, EHPAD, Equipes Spécialisées Alzheimer….

Le temps fort de l'année :

Je suis aidant et moi qui m'aide ?

L'ASSAD et le CCAS de la ville de REDON organisent une journée en direction des aidants le mercredi 13 avril 2016. Cette rencontre s'adresse aux aidants et aux acteurs du Pays de Redon - Bretagne Sud.
Elle a pour but :

- **D'attirer l'attention du grand public** à la question de la place de l'aidant auprès d'un proche dépendant
- De **sensibiliser** les participants à la nécessité de **prévenir l'épuisement**
- De promouvoir les **actions** et les **solutions** existantes du **territoire**

Lors de cette journée les participants pourront débattre et échanger lors de tables rondes et récolter des informations dans l'espace réunissant les protagonistes œuvrant en direction des aidants.

Pour toute information :

Pause Relais
Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants familiers et leur proche fragilisé par une maladie neuro dégénérative
Mélanie BOURGET
85 rue de le Châtaigneraie à Redon
melanie.bourget@assadredon.fr
0800 220 211 du lundi au vendredi de 9h à 18 h

Vie associative

CALENDRIER DES ANIMATIONS 1ème SEMESTRE 2016			
DATES	**ORGANISATION**	**MANIFESTATIONS**	**LIEUX**
10 janvier	Amicale école publique	LOTO	Salle de Cojoux
20, 27 & 28 février	FAR	THÉÂTRE	Salle du FAR
4 & 5 mars	FAR	THÉÂTRE	Salle du FAR
12 mars	A.C.C.A	REPAS	Salle du FAR
19 mars	FAR	FEST NOZ	Salle de Cojoux
20 mars	APEL	CHASSE AUX OEUFS	Château du Val
16 avril	Mégalithes'storm	CHAMPIONNAT France PALETS	Terrain des sports
4 mai	Club des Menhirs	REPAS	Salle du FAR
7 mai	ARIV	REPAS REUNIONNAIS	Salle de Cojoux
22 mai	A.C.C.A	LACHER DE TRUITES	
4 juin	Groupe Saint-Yves	TOURNOI FOOTBALL U17	Terrain des sports
5 juin	Mégalithes'storm	TOURNOI PALETS	Terrain des sports
18 juin	APEL	KERMESSE	Terrain de l'école
9 & 10 juillet	ESCP Volley	TOURNOI VOLLEY	Salle des sports
9 juillet	ESCP Volley	REPAS	Salle de Cojoux

UNC- SECTION SAINT-JUST

Samedi 24 octobre les anciens combattants étaient réunis à la salle du FAR pour leur repas annuel. Environ 70 personnes avac la présence du Maire et de ses adjoints. Le repas était constitué pour la première fois d'un buffet trs apprécié des convives, suivi d'un plat et d'un dessert. Comme chaque année une imposante tombola (95 lots) offerte par 25 commerçants et artisans a contribué à ravir les convices.
La section AFN remercie les participants et vous donne rendez-vous l'année prochaine !

Crédit photo : OUEST-FRANCE

AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Cette année l'école de SAINT-GANTON accueille 93 élèves dans un espace agrandi.
Deux salles ont été créées et les enfants peuvent désormais profiter d'une salle de motricité et d'une bibliothèque municipale dans ses murs, notamment des Temps d'Accompagnement Personnalisé en fin de journée.

Cette année l'association vous propose à nouveaux de nombreuses manifestations pour aider aux financements des sorties scolaires et du voyage découverte à la mer à NOIRMOUTIER début avril pour les élèves de CE et CM.

Après une soirée moules-frites au mois d'octobre qui a réuni 183 personnes, nous vous proposons de retenir quelques dates :

⇒**Le 20 Décembre 2015**: participation à la manifestation « la nuit des lampions » au château du Val de SAINT-JUST.
⇒**Le 10 janvier 2016**: LOTO à La Salle de Cojoux de SAINT-JUST à partir de 12 h00, réservation au 06/85/54/75/59.
⇒**Le 27 mars 2016**: Chasse aux œufs à l'école de SAINT-GANTON.
⇒**Le 22 mai 2016**: Vide-grenier à SAINT-GANTON.
⇒**Le 18 juin 2016**: finir l'année en beauté avec la Kermesse de l'école.

Les parents d'élèves vous souhaitent des très belles fêtes de fin d'année !

Amicale des parents : 06/46/28/50/92

L'OGEC *(**O**rganisme de **G**estion de l'**E**nseignement **C**atholique)*

Informations pratiques année 2015 – 2016 :

* semaine de 4 jours
* transport gratuit entre les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal matin et soir
* Classe de maternelle dans chaque commune
* frais de scolarité : 175 € par an (17,50 € / mois)
* garderie municipale avec plafond à 30 € / mois / enfant
* cantine municipale

Pour plus de renseignement, vous pouvez trouver la plaquette ci-contre à la mairie, à l'école et dans les commerces de la commune.

Contact : DUTHU Catherine
02 99 72 61 84

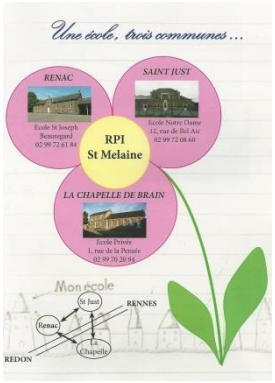

Voici les projets pédagogiques réalisés lors du 1er trimestre :

TOUS A L'EAU!!!

Cette année, comme il y a deux ans, nos élèves de CM1 et de CM2 ont bénéficié de 4 journées dédiées à l'apprentissage de la voile et du kayak à l'étang Aumée, à Saint Nicolas de Redon. Celles-ci se sont déroulées, du 18 septembre au 09 octobre, dans la joie et la bonne humeur, tantôt au sec tantôt un peu plus mouillé (plus ou moins volontairement).

INTERVENTION DE MONSIEUR GUILBAUD.

Le mardi 6 octobre, Fabrice GUILBAUD, boulanger à Renac, est venu dans nos classes pour nous expliquer son métier de boulanger et la manière de faire du pain. Ensuite, nous avons goûté différents aliments : de la farine de blé, de la farine de châtaigne, du sel fin, du gros sel, de la levure de boulanger, du sucre en poudre, du sucre glace, du sucre roux, des pépites de sucre, des pépites de chocolat blanc et des pépites de chocolat noir. La semaine prochaine, nous irons visiter sa boulangerie. Chouette !!!

LA SEMAINE DU GOUT.

Le thème choisi cette année par les maîtresses pour la semaine du goût du 12 au 16 octobre était « Pains et confitures ». Pour cette occasion, nous avons goûté tous les jours divers pains (fournis généreusement par M Guilbaud) tel que ''Pain à la farine de châtaigne, Pain de seigle aux écorces de citron …'' et des confitures différentes telle que ''Confiture aux fruits rouges,Confiture de figues-violettes...''

SORTIE A LA BIBLIOTHEQUE.

Régulièrement, nous allons à la bibliothèque de Saint Just, près de la cantine. Nous sommes accueillis par Thérèse PREVERT, enseignante à la retraite et bénévole à la bibliothèque. Elle nous lit une histoire. Ensuite, tous les élèves peuvent choisir un livre pour le ramener à la maison.

Les projets du 2ème trimestre :

* Au mois de janvier : spectacle des 3 chardons
* En mars : séance cinéma à Redon
* Participation au projet ''trans'art'' avec toutes les écoles du secteur de Redon sur le thème ''JE''(projet d'arts visuels)
* Visite des collèges Saint-Joseph à Pipriac et Le Cleu Saint-Joseph à Redon

Composition : Président : Dominique HOUEIX
Trésorière : Emmanuelle CHATELET
Secrétaire : Guillaume MAHIAS
Membres : Catherine DUTHU *(Directrice et membre de droit)*
Sabrina LAMORINIERE *(Présidente APEL et membre de droit)*

L'APEL *(**A**ssociation des **P**arents d'élèves de l'**E**nseignement **L**ibre)*

Deux de nos rôles : ***l'accueil des familles et l'animation***

Notre année a donc débuté par la mise en place de nos diverses manifestations.
En octobre, l'APEL a lancé une vente de gâteaux; celle-ci sera reconduite en février.

Ensuite, place à la préparation de l'arbre de Noël. Cette année, les APEL des 3 écoles du R.P.I Saint-Melaine auquel Saint Just – Renac – La Chapelle de Brain appartiennent, ont décidé d'organiser leur arbre de Noël en commun. Nous avons offert un spectacle intitulé **''Le clown ZAG fait son cirque''** à tous les enfants et leurs familles. L'arrivée du Père Noël a clôturé cette soirée à la plus grande joie des enfants.

En janvier, les familles se réuniront pour un moment convivial grâce à notre traditionnelle soirée ''Galettes des rois''. Beaucoup de rois et de reines sont attendus autour de ce verre de l'amitié accompagné de nombreuses variétés de galettes.

<u>Nos manifestations à venir</u> :

- la chasse aux œufs de Pâques au Château du Val (ouverte à tous les enfants de 2 à 12 ans) le dimanche 21 mars
- notre kermesse, sur le terrain à côté de l'école, le samedi 18 juin avec ses divers stands et son repas ''jambon à l'os'' le soir
- une collecte de journaux et publicité (les informations seront fournies ultérieurement)
- un repas ou un loto

<u>Composition</u>: Présidente : Sabrina LAMORINIERE
Trésorier : Sylvain DETAIN
Secrétaire : Sandra DEBRAY
Secrétaire Adjointe : Hélène BRUNEAU
Membres : Céline LEFEUVRE, Aurélien SANTINI
Dominique HOUEIX *(Président OGEC et membre de droit)*
Catherine DUTHU *(Directrice et membre de droit)*

Les bureaux OGEC et APEL vous souhaitent une

L'A.C.C.A

Depuis le début de l'année, l'ACCA de St-Just a procédé à la régulation du renard avec 40 prélèvements, 30 corbeaux et 25 pies, de plus continuité du projet faisan avec agrainage et interdiction de tirer le faisan commun.
La chasse à courre au chevreuil qui s'est déroulée le 7 novembre 2015, vous avez dû entendre aux alentours de la commune, le son des trompes et les récrits de la meute de chiens. En effet l'ACCA représenté par son président Loïc DELACOUR et les membres du bureau avaient invité pour un laissé cour sur chevreuil le Rallye VAL D'AHAUT(équipage de Guignen) Malgré une belle journée, plusieurs animaux furent levés mais aucun prélevé, preuve qu'en terme de chasse rien n'est gagné. (manque sur la photo B.DEBRAY et O POULAIN)

Bravo et merci à tous les bénévoles qui consacrent du temps libre à la construction du local chasse.

Dates à retenir :

- un doublé le 22 mai 2016 avec un lâcher de truites et un concours de palets pour tous le matin et l'après-midi. Une restauration aura lieu sous chapiteau, avec un jambon à l'os braisé servi sur place à l'étang de Bocadève
- Une autre chasse à courre est prévue le 16 janvier 2016.
- Bien sûr n'oubliez pas notre repas de chasse traditionnel qui sera servi le 12 mars 2016.

L'ensemble du bureau vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

L'A.R.I.V

Nous pouvons animer et préparer vos repas (anniversaire, baptême, mariage…).
N'hésitez pas à contacter le Président de l'association, Monsieur Raphaël JOACHIM
☎ : 02.99.71.90.63 ou 06.31.36.53.42

Un panier en Osier pour les suppliciés...

Quel est donc cet arbre dans le marais, avec une grosse tête et des cheveux roux hérissés comme des rayons de soleil ? Cet arbre « têtard », planté par un oséiculteur, correspond au **Saule des vanniers**, taillés pour produire de longs rameaux flexibles à écorce jaune-brun. Son autre nom de **Vime** (*Salix viminalis* L.) en dit long sur son usage : du latin *vimen* , bois apte au tressage. Plus connu, est le terme d'**Osier vert** qui est le matériau de prédilection pour faire des paniers. L'**Osier brut** ou **Osier gris** est taillé en hiver puis séché pendant plusieurs mois. Un trempage de 8 à 10 jours avant son utilisation sera nécessaire pour récupérer sa souplesse pour le travailler. Taillé au printemps au moment de la montée de la sève, puis écorcé et séché au soleil, on obtiendra l'**Osier blanc**. Et si vous avez oublié de tailler vos saules, vous pouvez toujours utiliser les branches pour faire des perches, le bois du tronc pour faire des battes de cricket, ou encore...des corvettes à marche rapide (petit navire de guerre de la fin du XVII^{e} siècle), mais là, il vous faudra beaucoup de bois !

Le **Saule des vanniers** se plaît dans les lieux humides (du celtique *sal*, proche, *lis*, eau), notamment sur les berges de rivière. On l'appelle aussi **Gravange** car il se développe aussi sur les bancs de graviers. A l'état naturel, le port indéterminé de cet arbre se caractérise par des branches couchées ou cassées par les crues du cours d'eau. Il reste néanmoins un joli arbre de par ses feuilles longuement lancéolées, vert tendre sur le dessus et blanchâtre cotonneux en dessous. Dans une saulaie, ne soyez pas surpris d'avoir de la neige au début de l'été, ce ne sont que les fruits qui libèrent au gré du vent une multitude de graines soyeuses comme des flocons.

Cette capacité à se propager sur de grandes distances fait qu'on le retrouve dans toute l'Europe tempérée, notamment en Norvège et en Suède où ses feuilles étaient utilisées comme nourriture du bétail. En période de disette, on allait jusqu'à récupérer l'écorce des jeunes rameaux, séchée au four, puis moulue et mêlée à la farine d'avoine, pour en faire un complément alimentaire. Les jeunes pousses de 2 à 3 cm sont aussi comestibles ; mais point d'indication sur la méthode d'accommodation au menu de fêtes de fin d'année !

Une chose est sûre, c'est qu'avec un tel aliment, adieu les lendemains difficiles : les bourgeons sont dépuratifs, c'est idéal pour évacuer les toxines des huîtres pas fraîches ! Pour la gueule de bois, les infusions de saule était déjà connues par les égyptiens antiques, pour soulager les fièvres et douleurs. Il faudra attendre le XIX^{e} siècle, avec l'étude de ses propriétés, pour découvrir le principe actif qu'il contient, l'acide salicine, qui sera à l'origine de la synthèse de l'aspirine.

Le même traitement peut être appliqué (ou presque) aux sols pollués. Rien de tel qu'une oseraie pour réaliser une « phytoremédiation » réussie car le saule a la capacité d'accumuler les métaux lourds (cadmium, chrome, plomb, mercure, zinc), et c'est un bon fixateur de dérivés d'hydrocarbures. Si vous avez des doutes sur l'efficacité de cette pratique de génie végétal, vous pouvez toujours faire bouturer de longs rameaux, comme les paysagistes, pour créer des tonnelles, haies tressées, etc.
Enfin la dernière utilisation, qui heureusement n'est plus d'actualité, est décrite dans la Guerre des Gaules de Jules César : « *D'autres peuples ont des mannequins d'une taille gigantesque dont ils remplissent d'hommes vivants les différentes parties tressées en osier ; ils y mettent le feu et les hommes entourés par la flamme y meurent. Ils pensent* [les gaulois] *que les supplices de ceux qui ont été saisis en flagrant délit de vol ou de brigandage ou à la suite de quelque délit sont plus agréables aux dieux immortels. Mais quand on n'a pas assez de victimes de ce genre, ils ont même recours au supplice d'innocents*. »

ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Cette cinquième édition du Trail Entre Palis et Mégalithes s'est déroulée le 18 octobre dernier sous un grand soleil, avec départ et arrivée à Saint-Just.
Cette année encore plus de 500 participants sur l'ensemble des courses et de la marche : près de 100 sur le 64 km individuel, 55 équipes de 4 coureurs sur le relais, plus de 80 coureurs sur le 8 km et autant de marcheurs sur ce même parcours de 8 km.
Une nouveauté cette année avec le relais en duo qui a attiré une vingtaine d'équipes.
Les coureurs qui apprécient beaucoup la région et l'organisation nous le montrent à travers les retours qu'ils nous font sur notre site internet. Nous vous invitons à voir la page « Avis » de notre site où l'on retrouve les félicitations et remerciements que les coureurs font aux organisateurs et aux bénévoles.

Un grand bravo aux coureurs et marcheurs
et un grand merci aux bénévoles et aux partenaires.

Un pot de remerciement leur a été offert le 12 novembre à RENAC,
une centaine de partenaires et bénévoles étaient présents.

Rendez-vous le dimanche 16 Octobre 2016 pour
la 6e édition, qui partira de RENAC.

Les résultats, des photos sur le site www.entrepalisetmegalithes.com

FOYER D'ANIMATION RURAL

LE FAR PRÉSENTE SES PROJETS 2015-2016

Le FAR a un demi-siècle d'existence, cela se fête !

A l'origine la MJC *« Maison de Jeune et de la Culture »* fut crée le 10 janvier 1966.
Le premier bureau était composé ainsi :
-PrésidentGaël du Halgouët
-Vice-président André Racapé
-SecrétaireGérard Hervé
-TrésorierMichel Frangeul

Puis tout en gardant le même but, la MJC a changé de nom pour s'appeler « *Foyer d'Animation Rural »* (FAR) **le 24 décembre 1985.**
Pour fêter ce demi-centenaire il est prévu une animation exceptionnelle **les 5 & 6 novembre 2016** (expo, diaporama, concert…). Toutes les idées seront les bienvenues, nous demandons à tous ceux et celles qui ont des vidéos, photos, articles de presse etc…de se faire connaitre auprès du FAR. Un groupe de travail sera constitué. Si vous êtes intéressés pour en faire partie, contactez-nous. Et parlez-en autour de vous !

BIBLIOTHEQUE : Mise en réseau sur le Pays de Redon

Le FAR mène une réflexion pour la mise en réseau de notre bibliothèque ce qui nous permettra de mettre en place une nouvelle organisation. Le but étant d'améliorer la fréquentation et de mieux répondre aux attentes de la population. Pour que cette mise en réseau puisse se faire et assurer un fonctionnement pérenne, il est essentiel qu'un emploi partagé soit créé. L'idée est que cet emploi soit un soutien à l'équipe de bénévoles. Des réunions ont eu lieu avec Mr le maire de Saint-Just.

GENEALOGIE et HISTOIRE DE SAINT-JUST et ses environs

La généalogie permet d'établir l'histoire d'une famille en se basant sur divers types d'archives ou d'entretiens oraux, la représentation de cette histoire se présente sous la forme d'un schéma arborescent appelé arbre généalogique. Ces recherches nécessitent de nombreuses heures de travail, des associations sont créées pour apporter une aide aux généalogistes (accès aux archives, utilisation des moyens informatiques...)

Pour une première phase, le FAR propose de mettre en place une animation sur ce thème qui se déroulerait sur un week-end les 11 & 12 juin 2016 **(exposition, conférence…)**
Le but est de connaitre les personnes éventuellement intéressées par la généalogie, et peut-être de mettre en place une activité généalogie pour les aider à faire leurs recherches et ainsi créer un lieu d'échange. Si la recherche de vos ancêtres vous intéresse, veuillez vous faire connaître au près du FAR.

THEATRE

La troupe revient sur les planches pour jouer une nouvelle pièce de Bruno DRUART***:***

Cher Edouard

« Une comédie irrésistible truffée de répliques percutantes qui a cumulé les standing ovations à travers la France ».

A la salle du FAR les samedis 20, 27 février et 5 mars, le dimanche 28 février et le vendredi 4 mars 2016. Tarifs : 5€, adhérents et enfants 6-12 ans : 3€.
Les jeunes joueront une pièce en avant première

FEST-NOZ :

Le prochain fest-noz est prévu le **samedi 19 mars 2016** à 21h à **la salle de Cojoux.**

Membres du Conseil d'Administration :
Thérèse PRÉVERT, Présidente,
Robert COTTO, Anne Françoise BELLAMY, Sandra DEBRAY,
Catherine BAUDU, Yannick BOULIGAND, Gérard VAL.

FAR
10 rue du Halgouët 35550 ST-JUST
☎: 06.14.43.44.11
@:farsaintjust35@yahoo.fr

GROUPE SAINT-YVES

Le Groupe Saint-Yves se porte plutôt bien avec des jeunes qui sont venus cette année renforcer les effectifs. L'équipe seniors est actuellement 5ème du groupe J qui évolue en D3.

Le gourpement jeunes U17 cette année a perdu la commune de Maure de Bretagne qui au dernier moment a choisit de ne pas renouveller l'entente. Nous avons donc mobilisé les joueurs pour la plupart de Saint-Just pour aligner l'équipe avce les joueurs et les dirigeants de Sixt-sur-Aff.

8 de cette équipe vont l'année prochaine intégrer les seniors ce qui est de bonne augure pour la pérénité du club et un soulagement pour les dirigeants qui les ont suivis depuis les débutants.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui ne se ménage pas pour faire perturer le football à Saint-Just, et en particulier les dirigeants qui se démènent pour composer les équipes jeunes, seniors et vétérans.

L'équipe vétéran, se fait plaisir tous les vendredis soir dans la bonen ambiance, les joueurs interessés sont les bienvenus ! Début septembre était organisé à Saint-Just le tournoi des vétérans, un des seul dans le secteur pour cette catégorie ! Convivialité et Fairplay était au rendez-vous, ce qui nous amène à reconduire ce tournoi la saison prochaine le 1er week-end de septembre.

Le 28 novembre dernier dans le cadre du Téléthon, nous avons organisé un match amical avec l'ADEPEI de Redon. Tous les joueurs étaient ravis d'avoir joué cette rencontre.

Le séjour aux sports d'hiver est prévu du 13 au 21 février a CREST VOLAND.

Calendrier des matchs

A SAINT-JUST :A L'EXTERIEUR :

13 décembre	ST JUST - STE ANNE	20décembre	STE MARIE – ST JUST
31 janvier	ST JUST – ST GANTON	24 janvier	PIPRIAC – ST JUST
28 février	ST JUST – ACR REDON	21 février	SIXT/AFF – ST JUST
20 mars	ST JUST – LOHEAC	13 mars	ST SEGLIN – ST JUST
10 avril	ST JUST – ARON FC	17 avril	BRUC/AFF – ST JUST
24 avril	ST JUST – BAINS/OUST	8 mai	STE ANNE – ST JUST
22 mai	ST JUST – STE MARIE		

Bonne fêtes de fin d'année à tous.

Le Groupe Saint-Yves.

COMITÉ DES FÊTES

Succès sans précédent pour la 8ème édition du Téléthon. Après le traditionnel match de foot ADAPEI de Redon contre Saint-Just, s'est déroulée une rencontre de championnat U17.
Le parcours sportif proposé par les pompiers de Pipriac n'a hélas été que très peu fréquenté. Dommage que leur bonne volonté n'ait pas été mieux récompensée.
Par contre, la soirée n'a jamais été aussi animée. Les plats proposés par Stéphanie ECHELARD du bar des Landes de Saint-Just et Pierre-Yves FONTAINE de la boucherie FONTAINE à Pipriac, ont été largement appréciés par les convives. Par ailleurs, la troupe Act'a Bain qui intervenait gratuitement a retenu les danseurs longtemps après la fin du repas.

Nous remercions tous nos prestataires et nos sponsors sans lesquels nous ne pourrions offrir une tombola aussi riche.

Grâce à votre générosité nous pourrons remettre 2500€ à l'AFM.
Rendez-vous est pris pour le Téléthon 2016 ! Nous comptons sur vous !
L'Assemblée générale de l'association aura lieu le lundi 18 janvier 2016 à 19h, à la salle de la mairie. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Des produits locaux, frais et sains

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) de St Just propose de soutenir des producteurs locaux qui ont des pratiques respectueuses de l'environnement. Les consom'acteurs s'engagent à leur acheter leurs produits chaque semaine sur la durée du contrat. Cela permet de garantir un revenu stable pour les producteurs et de les conforter dans leur démarche écologique.

Nouveau :

Pain : Depuis octobre, Marie et Mickaël de Guipry proposent aux amapiens différents pains : Graines, Sésame, Raisins Noisettes, Sarrasin, etc. Une précommande est à faire pour le mois, et les pains sont à récupérer lors de la distribution du vendredi.

Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :
-soutenir une agriculture durable
-limiter les transports de marchandise
-manger de bons produits de saison
-agir pour l'emploi local
-rencontrer du monde
-échanger des recettes
-participer aux animations

Les produits hebdomadaires:

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Philippe Rouxel, Rieux

Les produits bi-Mensuels:

- **Fromage** : SCEA La Pinais Messac

Les produits Mensuels:

- **Poulets** : Chantal Pouly, St Just

Les produits Ponctuels :

- **Veau, boeuf**: Christian Guemené, St Just
- **Boeuf:** Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Fraises** : Simon Reuzé, Sixt
- **Framboises** : Martine Houssin, Saint-Just
- **Pommes** : Frédéric Van Poulle, Guichen

Toutes les infos sur notre site internet : www.justamapporte.net
Pour nous contacter par e-mail : **contact@ justamapporte.net -** Par téléphone : 06 84 97 04 67
Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton

TENNIS CLUB DE COJOUX

La saison 2015/2016 a commencé.
Aurélien FLECHE animateur sportif de l'office intercommunal poursuit l'aventure avec le Tennis Club.

Cette année, notre club s'est étoffé avec l'arrivée de deux nouveaux licenciés :
Iwan inscrit au cours de 09h00 et Gwenvaël inscrit au cours de 11h.

Pour la première année, chaque cours a ses représentants lors des championnats individuels.
En effet et pour la première fois, Laura, Maëva et Louenn défendent elles aussi les couleurs de notre club !
L'arrivée de ces jeunes filles devraient nous permettre d'engager une seconde équipe féminine pour le championnat par équipes jeunes prévu au printemps prochain.
Quant à nos valeureux mousquetaires Tom, Paul et Clément, les non moins valeureuses Mathilde et Justine, leur tâche sera toujours la même : se qualifier lors des phases de poules ! Et ainsi poursuivre l'aventure en championnat.
Venez nombreux les encourager.

Aurélien, grâce à sa gentillesse, sa patience, ses qualités tennistiques, a permis à tous nos jeunes de faire des progrès considérables, merci à lui.

Lors de notre dernière assemblée générale, le bureau a été reconduit :

Président :	Patrice MARCADÉ
Vice-Président :	Yannick FONTAINE
Trésorier :	Gilles GAUTHIER
Secrétaire :	Philippe MAHAUD

Il a été décidé d'organiser au printemps prochain un vide grenier, une date reste à définir.

Les clefs de la salle de sport (pour les licenciés du club) et du court extérieur sont toujours disponibles au bar des Landes.
Le court extérieur est accessible aux non licenciés moyennant une participation de 2 euros de l'heure.
Vous avez toujours la possibilité de réserver votre court de tennis en téléphonant au Bar des Landes, où un planning hebdomadaire est tenu.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2016.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux.

CLUB DES MENHIRS

Les sorties 2015 :

-Repas Interclubs à Bruc-sur-Aff le 2 avril
-Repas au « Café des Landes » le 16 juillet
-Voyage à Bénodet avec le club de Bruc-sur-Aff le 3 septembre
-Repas de fin d'année à la salle du FAR le 16 décembre

A venir en 2016 :

-7 janvier Galette des rois
-21 janvier Assemblée générale de l'association

Venez nous rejoindre le 1er et le 3ème jeudi de chaque mois. Palets, cartes et jeux divers se font dans la joie et la bonne humeur.

Le bureau du Club des Menhirs de St-Just.

OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE

Depuis le mois de septembre, des jeunes de St Just de 13 à 15 ans se retrouvent à la salle des « Palets » le vendredi de 18h30 à 20h30, en période scolaire.
Après une semaine d'école, ça leur permet de se retrouver pour discuter, jouer au baby-foot, au tennis de table (voir photo), à la console, aux palets...
C'est un moment privilégié pour proposer et s'inscrire pour certaines sorties avec les jeunes des foyers du secteur de Pipriac et également un moment particulier où ils peuvent poser des questions en lien avec le PIJ (orientation, formation, loisirs, être accompagnés dans leurs projets...)
Des sorties auxquelles ont pu participer les jeunes de St Just, depuis la rentrée, pour voir des rencontres sportives (Rennes-PSG), pour aller à des concerts (The Vamps et MZ), au cinéma, à un tournoi de console, au salon du jeu vidéo (la Paris Games Week), au tournoi de palets, faire un tennis, un badminton ou un foot à la salle des sports de St Just (voir photo)…
D'autres projets sont déjà en cours pour le début d'année 2016 : un séjour de ski, le concert de Nekfeu, voir un match de volley Pro, voir ''Star Wars'', réaliser un court métrage...
Tous ces projets sont mis en place avec l'aide du Point Information Jeunesse et encadrés par les animateurs de l'Office des Sports et Jeunesse.
Plus d'info au P.I.J, sur la page Facebook « *Espace jeunes secteur de Pipriac* » ou au 06.64.76.00.22

CLASSES 5 DE SAINT-JUST

C'est avec plaisir que ce sont réunis, le samedi 26 septembre, les classes 5 afin de fêter leurs retrouvailles.

Cette journée a commencé par une célébration, en toute intimité au Relais des Menhirs, qui a été très appréciée, puis à été suivie par le dépôt de gerbe en mémoire de leurs défunts ainsi que la traditionnelle photo souvenir où se sont regroupés toutes les générations des plus petits représentés par Evan PROVOST, Marcel PAUMIER et Mathys TUEL aux plus âgés représentés par Marie POULY et Albert PRÉVERT qui fêtent leurs 90 ans cette année !

C'est après un apéritif sous le soleil que se sont installés à la salle de Cojoux les 68 convives pour un repas très animé dans une ambiance très agréable.

PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF

MESSES DOMINICALES :

	Bruc/Aff	Loheac	St Ganton	St Just	Pipriac	Sixt/Aff
1° dimanche	**9 h 30**				**11 h 00**	**10h30**
2° dimanche		**9 h 30**			**11 h 00**	
3° dimanche			**9 h 30**		**11 h 00**	**9 h 30**
4° dimanche				**9 h 30**	**11 h 00**	
5° dimanche	**Une seule messe à 10 h 30 à Pipriac**					
Samedi soir	A 18 h.(horaire d'hiver) ; 18h30.(horaire d'été) : à St Séglin, les semaines impaires ; à Lieuron, les semaines paires					

PERMANENCE :

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d'adresser un mail à paroisse.st.amand@wanadoo.fr .

BAPTÊMES / MARIAGES:

Toute demande de célébration est à adresser au presbytère de Pipriac.

OBSÈQUES :

Elles sont célébrées par un prêtre dans la mesure de ses disponibilités ou par un guide laïc, formé et qui a reçu mission de l'évêque.

CATÉCHÈSE :

Elle est proposée à partir du CE 1. L'enfant peut célébrer la 1ère communion après 2 années de catéchèse.
Les inscriptions sont à faire au Presbytère.

PROFESSION DE FOI :

Elle est proposée dans la 5ème année de catéchèse.

INFORMATIONS PAROISSIALES :

Une feuille hebdomadaire est déposée dans les églises (et affichée) et dans les commerces, de la commune (café, épicerie et boulangerie). Elle comporte diverses informations de réunions et les intentions de messe. Il est possible de la recevoir par internet : paroisse.st.amand@wanadoo.fr

1966 LA MGC 50 ANS 2016 Le FAR

Maison rurale pilote, celle des Jeunes et de la culture de Saint-Just

A Saint-Just, en présence de MM. du Halgouët, sénateur-maire ; Tudier, inspecteur de la Jeunesse et des Sports d'Ille-et-Vilaine, et Cazamayou, délégué régional de la Fédération française de Maisons de Jeunes et de la Culture, des représentants des Sociétés locales et d'une trentaine de jeunes, vient de se tenir l'assemblée constitutive de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Ouest-France, 16/01/1966

Une partie de la salle ouest-France, 11/01/1966

Théâtre

Post-Noz

LE FAR FÊTE SES 50 ANS !!!

Pour cet évènement, une animation exceptionnelle est prévue le 5&6 novembre 2016 (expo, diaporama, concert...). Toutes les idées seront les bienvenues ! Nous demandons à tous ceux et celles qui ont des vidéos, photos, articles de presse etc. de se faire connaitre auprès du FAR.

S'adresser au FAR au 06 14 43 44 11

ou farsaintjust35@yahoo.fr